

VILLE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

- DÉLÉGATION DE POUVOIRS ARTICLE L 2122.22

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

*1 – RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(RAPPORTEUR : V. SARSELLI)*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ESPACES PUBLICS ET ÉCONOMIE

*2 - AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE
DIMANCHE ACCORDÉES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016
(RAPPORTEUR : P. BAZAILLE)*

*3 – ANIMATION PÉDAGOGIQUE PROJET NATURE - CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS
(RAPPORTEUR : B. GILLET)*

INSTITUTIONS ET AFFAIRES GÉNÉRALES

4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (RAPPORTEUR : V. SARSELLI)

5 - CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME HÔTEL DE VILLE (RAPPORTEUR : D. AKNIN)

*6 - RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
(RAPPORTEUR : D. AKNIN)*

7 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (RAPPORTEUR : D. AKNIN)

8 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS (RAPPORTEUR : J. ASTRE)

9 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 SAGYRC (RAPPORTEUR : V. SARSELLI)

10 - CONTRIBUTION COMMUNALE AU SAGYRC (RAPPORTEUR : D. AKNIN)

*11 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COLLÈGE DU PLAN DU LOUP -
MODIFICATION (RAPPORTEUR : V. SARSELLI)*

*12 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIGERLY
(RAPPORTEUR : V. SARSELLI)*

*13 - DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC CIMETIÈRE – DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE
(RAPPORTEUR : J. ASTRE)*

TRAVAUX, BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX

*14 - GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAINE – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX
(RAPPORTEUR : P. BARRELLON)*

SPORTS, CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

15 - TARIFS PISCINE (RAPPORTEUR : B. VINCENS-BOUGUEREAU)

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le 17 décembre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

* * * * *

PRÉSENTS : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (jusqu'au rapport 14), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport 3), ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILLIÈRE,

MEMBRES EXCUSÉS : MM. NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN), GRÉLARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ), GUERRY, CAMINALE (pouvoir à M. TULOUP), COATIVY.

SECRETARIRE : Mme ALLES

* * * * *

MME LE MAIRE : Nous n'approuvons pas le procès-verbal du 2 décembre 2015 ce soir, la séance étant trop rapprochée de celle-ci, les deux comptes rendus vous seront donc remis et approuvés lors du conseil municipal de février 2016.

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste annexée en fin de procès-verbal.

MME LATHUILLIÈRE : À propos du point n° 40 : « Travaux de chaufferies : passage au gaz de la chaufferie fioul du Centre Communal du Vallon », il y a sûrement maintenant une programmation qui nous lie suite à notre signature du Plan Climat Métropole. Donc nous voudrions savoir à quel moment se fera le passage à l'énergie renouvelable sur ces installations publiques pour renoncer aux énergies fossiles ?

M. BARRELLON : Pour cette chaufferie il s'agit du passage du fioul au gaz.

MME LATHUILLIÈRE : Oui, nous avons bien compris mais il s'agit d'énergie fossile.

MME LE MAIRE : Pour l'instant nous n'avons pas de calendrier concernant le passage aux énergies renouvelables. L'adhésion au Plan Climat va nous amener à cela, nous l'avons vu en commission développement durable. Il va falloir encore affiner le travail pour voir ce qu'il sera possible d'entreprendre dans le futur, compte tenu des contraintes budgétaires, etc.

M. BARRELLON : J'ajoute que cette chaudière est tout de même un facteur II d'économie par rapport à ce qu'il y avait jusqu'à présent.

MME COSSON : À propos du point n° 46 : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité et extension du groupe scolaire Louise Chassagne ». Je suis surprise que nous n'ayons pas eu de précisions, ni de plans concernant ce dossier.

M. BARRELLON : Nous en avons parlé en commission. Nous avons bien dit que le restaurant actuel ne serait pas mis en accessibilité mais qu'il y aurait une extension faite dans l'école ; il s'agit donc des 160 m² d'extension. Ce marché complémentaire correspond à l'étude de faisabilité qui a été entreprise par l'architecte pour intégrer cette extension à l'école.

MME COSSON : Je me rappelle que cela a été évoqué mais il n'y a aucune précision pour savoir comment ce sera géré ; il n'y a eu aucun détail précis, dans la commission, sur ce projet d'extension.

MME LE MAIRE : Nous n'en sommes pas aux travaux mais à la mission de maîtrise d'œuvre.

MME COSSON : D'accord.

MME LE MAIRE : Il s'agit de l'étude menée par l'architecte qui a fait l'accessibilité ERP (Établissements Recevant du Public) et à qui nous demandons un marché complémentaire afin d'étudier la mise en accessibilité du restaurant de l'école Louise Chassagne. Cette étude est tout de même intégrée au Plan d'Accessibilité ; le diagnostic a montré que le restaurant scolaire actuel ne peut pas être mis en accessibilité tel qu'il se présente actuellement.

M. BARRELLON : Une esquisse a été faite afin de voir si le projet était possible et maintenant ce marché complémentaire va nous permettre d'aller jusqu'au dépôt du permis de construire.

M..... : micro non ouvert

M. BARRELLON : Tout à fait.

1 – RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MME LE MAIRE : Je ne vais pas lire ce rapport dans son intégralité car il est relativement long. Par contre je vais demander à Anastasia MUSART, Chargée de mission développement durable, de venir nous rejoindre pour répondre éventuellement aux questions.

Madame le Maire explique que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Bien que non tenue par cette obligation, la municipalité présente ce rapport afin de mettre au centre des débats les enjeux à relever pour faire cheminer l'action publique vers la durabilité.

L'objectif de ce rapport est de présenter un bilan des différentes politiques, programmes et actions entreprises par la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable, telles que mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, à savoir :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le décret d'application du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 précisent le contenu de ce rapport qui doit être élaboré autour de deux axes : le fonctionnement interne de la collectivité et ses politiques territoriales. Ce document doit également traiter des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques de développement durable.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte du rapport 2015 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

MME LE MAIRE : Nous allons décliner point par point. Nous commençons par « La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ». Il nous a semblé intéressant de dire quelques mots sur les modes doux, notamment sur la réactivation des Pédibus dans les écoles. Antérieurement la Ville avait mis en place des lignes Pédibus qui, au fur et à mesure, ont été abandonnées. Aujourd'hui, l'objectif est de les mettre à nouveau en activité et nous allons commencer avec une école pilote.

MME MOUSSA : L'école Châtelain devient une école pilote parce qu'elle possède une ligne Pédibus qui est encore active. Les panneaux sont donc déjà installés, c'est donc un peu plus simple de réactiver cela. Nous avons également deux autres écoles pressenties pour ce test puisque nous avons des parents d'élèves qui se sont manifestés à l'école de la Plaine. Nous avons lancé un questionnaire commun pour les écoles de la Plaine et de Chantegrillet car les parents sont intéressés par des trajets domicile-école et aussi école-école entre la Plaine et Chantegrillet. Nous avons également des parents de l'école maternelle Herbinière-Lebert qui ont proposé d'accompagner les

enfants jusqu'à l'école Paul Fabre et également pour des trajets domicile-école. Là aussi, nous avons lancé un questionnaire à l'attention des parents et nous en sommes en train d'établir un recensement. C'est plutôt positif. Bien sûr, l'hiver c'est un peu plus difficile pour relancer cette démarche mais à partir de mars-avril nous pourrions commencer à mettre en place ces lignes expérimentales pour une finalité au mois de mai-juin.

MME LE MAIRE : Dans ce rapport, le deuxième point que nous souhaitons mettre en avant concerne la réduction des consommations énergétiques avec la programmation des travaux d'amélioration de la performance énergétique. C'est tout de même un programme ambitieux qui a commencé en 2015 et qui va s'étendre jusqu'en 2023. Il y a également le renouvellement de l'éclairage public, d'ailleurs nous avons pris des délibérations d'investissement pour 2015 et 2016 avec l'objectif de diminuer les consommations de 10 à 20 % sur 30 ans. Ce qui signifie une économie énergétique mais aussi financière pour les budgets.

Concernant « La sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques », nous avons la mission importante de sensibiliser la population au développement durable. Nous en parlons souvent au conseil municipal et dans les commissions pour essayer de multiplier les actions et voir ce que l'on peut entreprendre pour amener la population, dans son quotidien, à s'approprier cette démarche de développement durable. En ce qui concerne « La lutte contre le changement climatique » a été organisée, avec grand succès, « l'Après-midi de l'éco mobilité » menée par le Conseil de la jeunesse ; nous pouvons donc les féliciter ainsi qu'Anastasia MUSART qui fait un travail important avec eux.

Il y a eu « La conférence d'économie d'énergie dans votre habitat ». C'était une conférence très intéressante soutenue par des partenaires et des experts reconnus en matière d'économie d'énergie. Cette conférence a surtout rassemblé des propriétaires de copropriétés ainsi que de nouvelles copropriétés qui étaient intéressées par ce sujet et qui ont partagé leurs expériences. Depuis, nous sommes régulièrement sollicités par des propriétaires souhaitant mettre en place des programmes de rénovation.

À propos du « Partage d'expérience sur la construction innovante du Méridien », nous trouvons intéressant d'en parler parce que nous-mêmes, élus, arrivons à être sensibilisés par ce qui se fait ailleurs et nous sommes tout à fait prêts également, à accueillir des délégations d'élus, de techniciens pour leur montrer ce qui se fait sur la commune.

L'action la plus récente qui a été prise au conseil municipal du 24 septembre dernier, c'est « L'adhésion de la Ville au Plan climat énergie de la Métropole ». C'est une décision assez symbolique puisque nous avons signé au mois de novembre, au moment de la COP21. Au niveau national et international (COP21) il y a de grandes décisions prises notamment l'aide en faveur des pays en développement. Ce qui est intéressant c'est de voir comment se traduisent, dans notre quotidien, tous ces grands enjeux et ces accords signés. Au moment du Plan climat énergie de la Métropole nous savions que les enjeux et les objectifs étaient importants mais notre ambition était d'avoir, concrètement sur notre territoire, des actions permettant d'y arriver et c'est ce qui s'est produit. Outre cette approche opérationnelle du Plan climat, il faut être en cohérence avec l'agglomération ce qui est tout à fait logique, cela permet de partager les expériences et de voir ensemble ce que nous pouvons entreprendre.

Comme je le disais tout à l'heure, un des enjeux c'est les modes doux de déplacement. Avec monsieur BAVOZET nous avons rencontré les associations qui sont très intéressées par les schémas vélos, notamment le collectif VALVE (Venir A Lyon en Vélo). En 2016 nous allons porter des actions en terme de modes doux avec l'amélioration des bandes cyclables, la mise en double sens de certaines voies, l'installation de zones de rencontres. Nous serons amenés très vite à en parler en commission développement durable puis nous reviendrons devant le conseil municipal si une délibération devait être prise.

J'ajoute que les grands projets de restructuration urbaine, comme la requalification du quartier la

Plaine-Chantregriillet, doivent intégrer obligatoirement les déplacements. Une des demandes importantes qui a été faite à la Métropole c'est d'intégrer les déplacements et de prévoir comment on fonctionne en terme de modes doux sur l'ensemble de ce quartier. Cela rejoint ce que disait madame MOUSSA à propos de la ligne Pédibus à la Plaine.

Concernant « La préservation de la bio diversité, la protection des milieux et des ressources » nous retenons deux actions : la préservation des ressources naturelles et la continuité de la ceinture verte ».

M. GILLET : Le programme Yzeron-aval que nous votons régulièrement lors du conseil municipal contient les 3/4 de la ceinture verte. Dès qu'il y a un permis de construire en amont ou en aval de ces zones, nous veillons à ce que des liaisons vertes soient maintenues.

MME LE MAIRE : Nous parlerons tout à l'heure du Projet Nature lors d'un prochain rapport et des Balades Nature organisées par l'AGUPE en partenariat avec la Ville. Tout cela fait partie de la préservation des milieux, de la bio diversité et des ressources naturelles qui sont des sujets intégrés dans toutes nos décisions. Cela ne fait pas toujours l'objet d'une délibération en conseil municipal mais ce qui est important c'est de voir que cela génère d'autres décisions et d'autres manières de mener les projets.

Le deuxième volet concerne « L'Épanouissement de tous les êtres humains ». Lorsque l'on parle de développement durable, il est toujours plus aisé de parler d'environnement, d'écologie mais cette approche sociale du développement durable est essentielle. J'ai trouvé intéressant de m'arrêter plus précisément sur deux actions qui ont été menées cette année et qui commencent à produire leurs effets en terme d'épanouissement et de cohésion. Il s'agit de la participation à la culture des publics éloignés avec l'installation des boîtes à livres et la constitution de l'instance de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires qui est un travail important lié au PEDT (Projet Éducatif De Territoire) et à cet axe II du développement durable.

MME BOIRON : Nous avons travaillé avec des associations de la commune comme le Secours Populaire et le Secours Catholique pour essayer de mobiliser une population souvent un peu éloignée de la culture. L'adhésion est très intéressante et le travail est fait chaque mois sans aucun problème. L'année dernière l'association Casse-Noisettes s'était mobilisée pour un spectacle avec le centre Witkowska. Je tiens à souligner qu'il y a également des interventions faites par le Conservatoire de Musique et de Danse au centre Witkowska et aussi dans le parc de l'hôpital de Sainte-Foy-lès-Lyon. Nous avons donc une ouverture importante, au niveau culture, sur différents endroits du territoire.

M. RODRIGUEZ : Nous avons installé quatre boîtes à livres sur le territoire. L'inauguration de la première s'est faite à la Gravière et c'est celle qui fonctionne le mieux. Les autres se situent à Beaunant, au Vallon et au parc Bourrat. Elles sont un peu victimes de leur succès dans le sens où elles sont remplies de livres ce qui a abîmé un peu la structure mais nous sommes en relation avec monsieur BACONNET, des services techniques, pour leur entretien et leur consolidation.

MME LE MAIRE : Concernant la constitution de l'Instance de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires, un premier travail a porté ses fruits sur des évolutions pour la rentrée 2016. Nous savons que pour cette rentrée, si nous nous projetons un peu, nous aurons une évaluation beaucoup plus importante à mener.

MME MOUSSA : L'Instance de suivi et d'évaluation va aussi se réunir en 2016. Nous sommes en train d'organiser des groupes de travail et de réflexion sur les rythmes afin de revoir et d'analyser un peu ce qui s'est fait jusqu'à présent et cela, pour être prêts et proposer ou non un aménagement du PEDT pour la rentrée de septembre 2017.

MME LE MAIRE : Pour le chapitre de « La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations », on ne peut pas aborder ce point concernant la solidarité entre les générations sans parler de l'action extraordinaire que mène le Conseil municipal d'enfants qui travaille énormément sur les liens intergénérationnels. Il faut vraiment les féliciter.

Il y a encore beaucoup d'autres actions de toutes sortes que les élus peuvent consulter librement dans le rapport d'activités mais je veux en souligner une plus particulièrement qui est « La participation à la quinzaine de l'égalité entre hommes et femmes » qui a eu lieu du 3 au 17 octobre 2015. La manifestation a eu beaucoup de succès puisque nous étions entre 500 et 600 participants. D'habitude c'est le genre d'action qui mobilise très peu et sur notre commune, toutes les associations et les services participants ont été félicités par les membres du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), c'est-à-dire les représentants du Préfet et la délégation des Droits des Femmes. C'est important de mener cette action qui participe vraiment à la cohésion sociale.

En ce qui concerne « La dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables », nous retenons plusieurs actions mais en particulier la création du REFI (Réseau des Entrepreneurs Fidésiens) et bien sûr, le soutien aux commerces de proximité.

MME BAZAILLE : Ce sont des actions qui ont été initiées dès le début du mandat. Le REFI est un réseau fonctionnant très bien, qui est totalement autonome et qui peut maintenant commencer à entretenir des liens avec d'autres acteurs du territoire, notamment certaines associations sur l'emploi des jeunes, sur les problématiques du développement durable. Car ce réseau d'entreprises est partie prenante et souhaite véritablement pouvoir travailler avec tous ces acteurs et notamment avec la Ville.

Pour le soutien aux commerces de proximité nous sommes en train d'organiser des réunions qui débiteront dès le mois de janvier prochain notamment pour des actions à inscrire sur 2016, relatives à l'animation du commerce de proximité, au stationnement dans le centre et au devenir du centre commercial Chavril.

MME LE MAIRE : Nous venons donc d'illustrer ces cinq finalités avec quelques actions à chaque fois. Je voudrais vous parler de l'Instance de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 installée le 20 mai 2015, qui était très attendue. Sa composition est assez représentative des acteurs du territoire puisque siègent dans cette instance, des élus, des représentants d'associations mais également des habitants. La participation à cette instance a été un très grand succès. Sa mission est très cadrée puisqu'elle doit actualiser, suivre et évaluer l'Agenda 21. Dans la procédure, nous avons prévu que la commission développement durable décide de donner mandat à cette instance d'évaluation. Elle a pour objectif de donner seulement un avis ; elle n'a donc pas de rôle décisionnel. Le premier mandat d'évaluation que nous avons remis à l'instance est la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Car en premier lieu dans le développement durable, on constate que l'intérêt est d'abord pour l'environnement, les ressources naturelles et l'écologie. Nous avons opté pour une manière de fonctionner permettant d'organiser des groupes de travail. Un premier groupe est en place, il s'est déjà réuni courant décembre et une prochaine réunion aura lieu en février 2016. Donc le programme de travail est mis en place et on ne peut que féliciter tous les participants pour leur implication.

À propos de l'axe 5 de notre Agenda 21 que nous avons intitulé : « Une collectivité exemplaire et responsable », je peux vous confirmer que les agents de la collectivité locale de Sainte-Foy-lès-Lyon sont plus que responsables et exemplaires car ils font un travail considérable

au quotidien. Lorsque l'on dit que des pratiques éco responsables sont mises en place dans les services, c'est exact, c'est quelque chose de concret à tous les niveaux et dans tous les services. D'ailleurs un groupe d'animateurs développement durable a été créé au sein de la collectivité sur le principe du volontariat, animé par Anastasia MUSART. Leur objectif c'est d'animer dans tous les services, de partager ces pratiques, de véhiculer les bons réflexes, de transmettre ce qu'ils se sont déjà appropriés du développement durable. Dernièrement ils ont organisé un défi sur 5 jours à l'attention de tous les services sur les pratiques éco responsables au quotidien. C'était une réussite et cela a favorisé la cohésion entre les agents ce qui est un bien pour l'ensemble de la collectivité. Les agents ont été également sensibilisés au handicap lors d'une matinée au CDG (Centre de Gestion) où leur était proposé une série de scénettes à ce sujet.

MME IMHOFF : Nous avons mené une action de sensibilisation en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique le 29 octobre dernier. Nous avons rassemblé 150 agents qui ont pu assister à une action de formation dont l'objectif était de faire évoluer le regard que l'on peut avoir sur le handicap en situation professionnelle. L'action s'est déroulée sous forme de scénettes et de mises en situation au cours des différentes phases de la vie professionnelle tant au niveau du recrutement qu'au niveau du reclassement ou de la relation avec les collègues. La forme de cette action était innovante, elle a été largement appréciée par tous les agents. L'évaluation est tout à fait positive, c'est une démarche qui tend à favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

MME LATHUILLIÈRE : Sans entrer dans le détail, je souhaiterais connaître les défis que se sont lancés les agents sur 5 jours ?

MELLE MUSART : Une partie de ces défis concernaient les déplacements. Il fallait donc les inciter à covoiturer ou à prendre les transports en commun. Une autre partie était consacrée au quotidien des agents : limitation d'impression des documents, utilisation de points d'eau au lieu de bouteilles, arrêt des lumières et des ordinateurs lorsque nécessaire. Nous avons pris en compte également le repas de midi : les agents choisissaient une composition de repas qui devait être local et de saison. Les agents devaient aussi trouver des idées d'actions originales comme la récupération des enveloppes usagées pour une deuxième utilisation, la baisse du chauffage dans les bureaux, la décoration d'un sapin de Noël avec des objets récupérés à 100 %.

MME LE MAIRE : D'ailleurs je vous invite à aller admirer ce sapin qui se trouve dans le hall du CCAS. Tous ces défis et ces actions ont été suivis et appréciés par un grand nombre d'agents. Le titre « Une collectivité exemplaire... » n'est pas mis en avant pour montrer que nous sommes exemplaires, les animateurs développement durable ont surtout vu la possibilité de transmettre un message aux habitants. Pour nous, élus, c'est une chance d'avoir leur appui pour la collectivité et pour la transmission quotidienne aux Fidésiens.

MME PIOT : Vous avez fait référence à la COP21 qui vient de se terminer. Les États se sont fixés des objectifs contraignants et révisables. Est-ce qu'il est envisageable que la collectivité fasse de même et de quelle manière ? C'est-à-dire qu'elle se donne des objectifs un peu contraignants, évaluables, calculables de manière à s'engager à ce qu'il y ait vraiment un effet en matière d'émission de gaz à effet de serre, de réduction de l'utilisation d'énergie, etc. Ce serait une manière d'aller au-delà et de se donner des ambitions un peu plus fortes et surtout chiffrées. C'est vrai qu'il y a une liste d'actions qui ont été réactualisées dans la commission développement durable. Elles sont renseignées pour la plupart d'entre elles mais parfois sur des actions qui sont limitées. L'objectif fondamental de l'Agenda 21, au-delà de mettre en place des actions, c'est de faire changer les comportements et les pratiques et, concernant les modes doux, je pense que le fait

de mettre une rue en double-sens a un impact limité parce que c'est peu visible et peu appréciable des habitants. Je crois qu'il faut établir des priorités, les mettre en lien les unes avec les autres pour que, par exemple sur les modes doux, nous ayons à terme des changements de comportement et de pratiques. Entre les Pédibus, les vélos, le covoiturage, je pense qu'il faut vraiment qu'il y ait de vrais axes et des focus afin que nous arrivions à changer ces comportements. C'est vraiment l'objectif d'un Agenda 21. Une manière d'y arriver c'est de s'appuyer sur tout le réseau et la participation des habitants, il faut les associer aux maximum aux actions. L'instance d'évaluation a été mise en place, c'est une réalité. Elle mobilise huit habitants donc c'est un travail de fond et un processus long. C'est important à faire mais il y a peu de visibilité immédiate. La question est de savoir comment donner un peu plus de visibilité à l'Agenda 21 pour que les Fidésiens sachent que ça existe et qu'il y a un enjeu fort de changement de pratiques. L'un des leviers consiste à s'appuyer sur la participation des habitants, des associations, etc. Si nous mettons ce rapport en lien avec la dernière délibération prise sur le Pacte de cohérence métropolitain, nous nous apercevons que ce pacte émet des réserves importantes sur l'intérêt de la démocratie participative alors que c'est tout le contraire. C'est une des manières de faire en sorte qu'un maximum de Fidésiens puissent s'approprier cette démarche, la connaissent et à terme, changent de pratiques et de comportement.

MME LE MAIRE : C'est vrai que c'est une bonne méthode de se contraindre, les États ont l'habitude de le faire pour arriver à quelque chose. On parle de la COP21 mais il y a aussi le Traité de Maastricht avec le pacte concernant les finances publiques et voyez où nous en sommes. Je pense que nous nous sommes contraints également avec le Plan Climat à l'Énergie Territoriale, à un moment donné il faudra porter des actions permettant d'avoir des objectifs. L'instance d'évaluation fait également un peu partie des contraintes si l'on peut dire. Les élus, les associations et les habitants qui ont souhaité siéger sont un peu le garde-fou de cette instance car lorsque le travail d'évaluation commence, on s'aperçoit que l'avis est donné, que les idées sont proposées pour rectifier, améliorer, pour aller plus loin ou pour dire que l'on prend une mauvaise direction. C'est la raison pour laquelle elle a été mise en action.

Pour les modes doux il y a un véritable enjeu en terme de lutte contre les changements climatiques. Il est vrai que nous avançons petit à petit mais nous avançons tout de même ; la mécanique est lancée. Il ne s'agit pas de dire que nous mettons une rue de la commune en double-sens, il s'agit aujourd'hui de travailler sur ce schéma vélos pour qu'il puisse justement s'intégrer de manière plus large dans les déplacements et l'appropriation des modes doux. Je l'ai dit souvent en commission développement durable, il ne faut pas avoir d'œillères : la voiture gardera de la place dans nos villes. Mais ce qui est intéressant c'est de voir comment nous allons équilibrer tout cela entre la voiture et les modes doux.

Concernant la sensibilisation des habitants, nous en avons souvent parlé en commission développement durable. Madame LATHUILIÈRE a eu une bonne idée pour la Semaine du développement durable en 2016 et nous allons voir si nous pouvons la concrétiser.

Madame PIOT, vous venez de citer le Pacte de cohérence métropolitain et vous avez parlé d'un des amendements ...

MME PIOT : micro non ouvert

MME LE MAIRE : Je suis d'accord. Je précise pour ceux qui n'avaient pas assisté au rapport ou ne s'en souviennent plus. Il ne s'agit pas du pacte voté mais de ce que nous vous avons proposé au vote. C'est une clarification car ce n'est pas inscrit dans le Pacte de cohérence métropolitain, c'est ce que le conseil municipal a voté, à la majorité.

Je fais un rectificatif à propos de ce pacte de cohérence métropolitain, il n'est pas question de remettre en cause la démocratie participative mais de dire que ce pacte a vocation à coordonner la Métropole et les communes. Ce que le groupe a voulu dire lors du travail sur ce pacte, c'est que la démocratie représentative a sa place mais il s'agit de traiter la gouvernance entre métropole et communes. Il faut d'abord traiter la répartition et le transfert des compétences. Le Conseil de développement apparaît et nous avons souhaité le conserver, bien entendu.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport 2015 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

2 - AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Mme BAZAILLE, Première adjointe, explique que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, modifie le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche, dans l'objectif de faciliter l'ouverture dominicale en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. Cette disposition s'applique pour la première fois au titre de l'année 2016, (alors que précédemment la règle était de 5 dimanches, nombre porté à 9 en 2015).

La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

- Pour les commerces de détail non alimentaire, des dérogations au repos dominical pourraient donc dorénavant être accordées par le Maire à hauteur de 12 dimanches par an (nouvel article L 3132-26 du Code du Travail).
- Les commerces de détail alimentaire peuvent déjà, quant à eux, librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13H00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

L'arrêté du maire est pris après une procédure de consultation et de concertation :

- consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées. Cette consultation existait avant la loi Macron et était systématiquement faite lors d'une demande d'ouverture le dimanche.
- saisine du conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- saisine de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, (de la Métropole de Lyon pour les communes de son ressort géographique) dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. À défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La saisine de ces deux organes délibérants est une procédure nouvelle.

Compte-tenu des délais impartis, la consultation de la Métropole de Lyon ne peut être réalisée. Aussi pour 2016, la possibilité d'ouverture 12 dimanches n'est pas envisageable.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur 5 dimanches.

Les dates suivantes sont proposées :

1) Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2016, le calendrier suivant, comprenant 5 ouvertures dominicales, à savoir :

- dimanche 10 janvier 2016 – 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- dimanche 26 juin 2016 – 1^{er} dimanche des soldes d'été
- dimanche 4 décembre 2016 – fêtes de fin d'année
- dimanche 11 décembre 2016 – fêtes de fin d'année
- dimanche 18 décembre 2016 – fêtes de fin d'année

2) Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :

- dimanche 17 janvier 2016
- dimanche 13 mars 2016
- dimanche 12 juin 2016
- dimanche 18 septembre 2016
- dimanche 16 octobre 2016

Les organisations professionnelles intéressées et les représentants des commerces ont été consultés par courrier du 30 novembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 et R 3132-21 du Code du Travail, le conseil municipal est saisi pour avis sur la liste des dimanches concernés présentée ci-dessus.

MME BAZAILLE : Je voudrais vous donner quelques éléments d'information. Il s'agit pour le maire d'autoriser l'emploi des salariés pendant les 5 dimanches concernés sur notre commune. Cette dérogation vise uniquement les commerces de détail c'est-à-dire qu'en aucun cas elle ne concerne les grossistes ou les prestataires de services tels que les salons de coiffure, les instituts de beauté, les pressing, etc. Il s'agit bien d'une dérogation collective qui doit impérativement profiter à l'ensemble de la branche d'activité commerciale.

MME COSSON : Vous dites que, je cite : « Les organisations professionnelles intéressées et les représentants des commerces ont été consultés par courrier du 30 novembre 2015 ». En commission l'envoi de ce courrier a été évoqué et je souhaite connaître la réponse de ces organisations professionnelles car nous savons qu'il y a de grandes difficultés à propos de ces négociations au niveau national.

MME BAZAILLE : À ce jour nous n'avons aucune réponse de la part des organismes syndicaux qui ont été consultés par le biais de ce courrier. Effectivement il suffit de lire la presse pour voir qu'il y a beaucoup de mouvements surtout au niveau des accords de branches commerciales, notamment avec FO et la CGT. En ce qui nous concerne nous n'avons aucun retour ni positif ni négatif.

MME COSSON : N'ayant donc pas de réponse de la part des organisations professionnelles nous ne voyons pas comment cette autorisation peut permettre d'ouvrir ou pas les commerces certains dimanches. Je pense qu'il est un peu prématuré de prendre cette délibération. D'après ce que j'ai compris il n'y a qu'une seule demande de commerce, ce qui a été confirmé dans le compte rendu de la commission. Il n'y a en fait que le supermarché SIMPLY MARKET qui a fait sa demande ; c'est d'ailleurs un commerce, parmi d'autres, qui ouvre déjà tous les dimanches matin jusqu'à 13H00. Il y a également des ouvertures de commerces à Sainte-Foy centre le dimanche matin faites par le propriétaire du magasin uniquement ; il n'y a pas de salarié. Ces commerçants n'ont donc pas d'autorisation à demander et n'ont pas besoin de cela pour les 5 dimanches exceptionnels. De notre point de vue, le besoin n'est pas très identifié et pas très précis, il n'y a pas une demande importante. C'est un autre sujet mais lorsqu'il y a des demandes très fortes comme par exemple pour la non fermeture du bureau de poste de Chavril, nous n'entendons aucun organisme mais là où il n'y a pas de besoin identifié, ils se manifestent avant même que cela se mette en place.

Sur la question du travail le dimanche toute la journée, je me demande si nous sommes obligés d'être dans un consumérisme constant. Est-ce qu'il ne faut pas aussi avoir des instants de détente, de

repos, de famille, d'activité sportive, culturelle, etc ? Ce sont tout de même des temps importants et essentiels pour l'être humain. Les difficultés de discussion entre les patrons et les salariés à ce sujet montrent bien que le volontariat n'est pour l'instant absolument pas clair. De plus on se demande si ces salariés ne seraient pas un peu confrontés à une obligation de travailler le dimanche en journée. Est-ce qu'ils ne risqueraient pas d'être remerciés si ils refusaient ? On voit bien qu'il y a également des formes de contraintes sur lesquelles les syndicats interviennent.

Pour toutes ces raisons, nous sommes particulièrement réservés. Je veux bien entendre votre réponse et nous vous donnerons ensuite notre proposition de vote.

M. GILLET : Je voterai « pour » ce rapport mais je partage un peu les inquiétudes de madame COSSON. Sur ce projet précis d'ouverture toute la journée du dimanche, je ne suis pas vraiment d'accord. Je pense qu'il faut un temps dominical de repos et que les gens doivent se retrouver pour partager des instants en famille, etc. Je suis entièrement d'accord avec la fin du propos de madame COSSON.

Sur un plan économique, je ne pense pas que ce que nous dépenserons le dimanche nous ne le dépenserons pas le mardi ou un autre jour. J'y suis très favorable sur les zones touristiques comme le précise la loi MACRON. C'est vrai que pour les zones Confluence ou Part-Dieu je pense que cela pourrait se faire mais étendre cela à la ville entière, je ne suis pas très favorable. Cela dit, si cela était accepté ça ne pourrait pas se faire de manière indépendante du service public. Si dans 10 ans les magasins étaient ouverts le dimanche toute la journée, il faudrait que la mairie soit ouverte également le dimanche, que les TCL fonctionnent comme un jour de semaine. Il faudrait donc tout changer. Il faut faire attention car nous nous engageons dans quelque chose qui peut tout modifier. Cela demande donc de bien étudier tout ce que ça peut impliquer.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Je ne suis pas d'accord. Je pense qu'il y aura beaucoup de personnes qui consommeront le dimanche alors qu'ils ne peuvent pas le faire d'autres jours de la semaine. Il y aura, au moins, cet avantage-là.

M. GILLET : C'est une question de pouvoir d'achat (micro non ouvert)....

MME ELEFATHERATOS : Que ce soit ouvert ou fermé, cela ne me dérange pas du tout car il n'y a personne qui va nous obliger à aller faire des courses. Ceux qui choisissent d'y aller, ils y vont. Ceux qui préfèrent aller à l'église, au cinéma ou autre, ils y vont. Le seul point important est de savoir si les employés seront obligés ou pas de travailler. Sinon, je trouve que nous avons le choix de faire comme on le souhaite.

MME LE MAIRE : C'est un sujet qui suscite beaucoup de discussions parce que, quelque part, nous allons à l'encontre d'habitudes sur lesquelles nous avons bâti notre vie économique depuis des années.

MME BAZAILLE : Pour les demandes d'ouverture, nous en avons reçu une de CASINO qui est arrivée entre la commission et ce jour. C'est pour cela qu'au moment de la commission nous n'en avons qu'une, celle de SIMPLY MARKET. Et pour le secteur automobile également, nous avons reçu une demande d'ouverture.

C'est vrai que le dispositif de la loi MACRON est arrivé un peu précipitamment en fin d'année et de ce fait nous avons choisi, a minima et un peu dans l'urgence, cette liste de 5 dimanches. Avant tout, l'objectif prioritaire est de consulter nos commerçants, quels que soient les quartiers, pour obtenir leur avis sur ce dispositif. Et nous n'irons pas à l'encontre de ce que souhaitent les commerçants de proximité. Nous avons prévu une réunion avec eux en janvier 2016. D'après les premières informations, il semblerait que les commerçants du centre soient intéressés par ce nouveau

dispositif qui leur permettrait d'ouvrir le dimanche toute la journée. Cela reste à confirmer et encore une fois, nous souhaitons que cette démarche se fasse en collaboration avec les commerçants de tous les quartiers.

Le centre commercial de Chavril est un sujet sur lequel nous allons travailler sur l'année 2016 car il fait partie de nos priorités. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises et d'ailleurs une réunion est prévue également courant janvier 2016 avec l'ensemble des professionnels exerçant sur ce site.

Je vous rappelle également que le système de la loi MACRON repose sur le volontariat du personnel et il ne sera pas possible de licencier quelqu'un ne souhaitant pas travailler le dimanche. En ce qui concerne le dispositif financier prévu pour les salariés acceptant de travailler ce jour-là, il s'agit de leur verser le salaire mensuel prévu, le paiement du repos compensateur, la majoration des heures supplémentaires et de plus il y a les heures de repos obligatoires. En terme de compensation, c'est un dispositif relativement intéressant pour le salarié.

Je souhaite pouvoir mener la réflexion jusqu'au bout. Je pense qu'aujourd'hui bon nombre de personnes souhaitant consommer le dimanche, le font déjà et n'hésitent pas à se rendre à CASINO ou ailleurs. Si nous donnons cette possibilité d'ouverture à d'autres commerces de proximité, je pense que cela leur permettra de se maintenir et d'avoir un développement plus en lien avec ce qui est possible aujourd'hui pour les grandes surfaces et les supermarchés.

M. ISAAC-SIBILLE : Je voulais juste dire que le dimanche matin à SIMPLY MARKET, les employés qui tiennent les caisses sont des étudiants. Je pense que c'est intéressant pour ces jeunes de travailler et d'avoir des revenus. Et je suis d'accord pour dire que si les gens ne veulent pas consommer le dimanche, ils ne le feront pas. Il faut faire confiance à nos concitoyens.

MME BAZAILLE : Je précise qu'actuellement il est possible d'ouvrir jusqu'à 13H00 pour les supermarchés. À partir du 1^{er} janvier 2016, les possibilités d'ouverture dominicale concerneront la totalité du dimanche. Voilà la différence entre ce qui se passait avant et ce qui va se mettre en place bientôt sur notre commune.

MME COSSON : C'est très bien que les étudiants puissent trouver des petits boulots mais ce serait bien aussi qu'ils gardent leur dimanche après-midi pour autre chose. Ils étudient la semaine et ils travaillent le dimanche ; je pense qu'ils devraient tout de même avoir un temps de détente. J'ai repris la parole également pour vous dire que nous voterons « contre » ce rapport.

MME LE MAIRE : Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'une possibilité d'ouverture sur 12 dimanches dans l'année puisque la loi l'autorise. Nous resterons sur 5 dimanches et, sur ces jours-là, il y en a 3 en décembre qui sont situés en période de fêtes. Nous savons qu'à cette période, les commerçants ont un surcroît d'activités et que faire ses courses à ce moment-là facilite la vie des gens, surtout le dimanche après-midi.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre),
DONNE un avis favorable à la liste des dimanches d'ouverture des commerces
proposés ci-dessus.

3 - ANIMATION PÉDAGOGIQUE PROJET NATURE – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS

M. GILLET, Adjoint au Maire, rappelle que les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière, aux côtés de La Métropole, sont engagées dans une démarche Projet Nature en vue de maintenir et de valoriser les espaces naturels du site de l'Yzeron aval. La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon est commune pilote du Projet Nature.

Afin de poursuivre une démarche de sensibilisation, le Comité de Pilotage du Projet Nature a souhaité confier à des spécialistes de l'animation et de la pédagogie une mission de sensibilisation et d'éducation. Cette mission a pour objectifs principaux de faire connaître le site et sensibiliser les publics aux richesses naturelles du site de l'Yzeron aval.

Ces animations pédagogiques, action prioritaire 2014 pour un budget de 20 000 € (60% Grand Lyon et 40% Département) ont été reconduites dans le budget 2015 à hauteur de 25 000 €.

Pour mémoire, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon avait lancé un appel à projets en 2014 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Cinq associations ont été retenues par le Comité de Pilotage du Projet Nature sur la base des thèmes proposés et du public ciblé :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- La Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- NATURAMA
- ARTHROPOLOGIA

Le catalogue réalisé à partir des propositions d'animations faites par les cinq associations a été à nouveau envoyé aux structures concernées et un forum de présentation a été organisé le 15 septembre 2015. De nombreuses animations ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2014-2015. Une forte demande a de nouveau été enregistrée pour l'année 2015-2016.

En un premier temps, les dossiers ont été analysés avec les circonscriptions de l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) et les collectivités, en se basant notamment sur des critères d'objectifs pédagogiques de l'IEN :

- conformité avec les programmes scolaires,
- préparation et Développement du projet de l'enseignant autour des interventions avec les associations spécialistes en Environnement,
- transversalité des apprentissages,
- travail en équipe pédagogique.

Puis la sélection a été imposée par les limites budgétaire, en tenant compte des priorités de l'IEN.

Afin de formaliser le partenariat avec chacune des associations, une convention a été signée en 2014 entre la Ville et chaque association, fixant le montant de la subvention allouée à chacune en fonction du nombre d'animations. La convention précise notamment que le versement de la subvention sera crédité au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes:

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'année scolaire, sur attestation de commencement des actions,
- Le solde à la fin du programme d'animations sur présentation des justificatifs et du bilan. Ce montant sera ajusté selon les reports ou annulations qui auront pu avoir lieu tout au long de l'année scolaire, et qui auront fait varier le nombre d'animations, et donc le montant dû à l'Association.

Les conventions prévoyaient un montant de subvention pour chacune des associations. Ces subventions ont été versées intégralement pour financer les animations pédagogiques de l'année 2014-2015. Un avenant n°1 a notamment été signé avec NATURAMA pour prendre en compte des animations supplémentaires.

Les conventions étaient conclues pour une durée d'un an reconductible deux fois. Des avenants financiers doivent donc être soumis au conseil municipal et annexés aux conventions.

Les montants des subventions pour l'année 2015- 2016 sont les suivants :

- LPO : 5 250 €
- FRAPNA : 5 250 €
- Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 2 000 €
- NATURAMA : 3 000 €
- ARTHROPOLOGIA : 7 750 €

Soit un montant total de 23 250 €, le restant de 1 750 € étant gardé pour financer d'éventuels besoins en transport des écoles.

Pour mémoire, la Ville sollicitera le remboursement auprès de la Métropole.

Compte tenu de l'intérêt général de cette action, prévue au programme 2015 du Projet Nature, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir,

Vu les avenants annexés :

- approuver le principe de l'attribution d'une subvention de 5 250 € à la LPO, de 5 250 € à la FRAPNA, de 2 000 € à la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de 3 000 € à NATURAMA, et de 7 750 € à ARTHROPOLOGIA,
- autoriser Madame le Maire à signer les avenants ci-annexés avec chacune des associations,
- prélever le montant de ces subventions sur le compte 4581.

M. GILLET : En commission, madame COSSON a souhaité connaître les écoles qui avaient été sélectionnées et celles qui n'avaient pas été retenues.

Celles qui ont été retenues pour la saison scolaire 2015-2016 sont : 3 classes de l'école Paul Fabre, 2 classes de l'école Chantegrillet, 4 classes du collège du Plan du Loup, 2 classes de la Plaine, 1 classe de la Gravière.

Les écoles non retenues sont : 3 classes de Sainte-Thérèse, 5 classes de l'école du centre, 1 classe de Paul Fabre et 3 classes du collège du Plan du Loup.

Cela correspond à environ 50 % de demandes retenues et 50 % de demandes refusées. Et cela parce que nous sommes trois communes à être sur le même budget (Oullins, La Mulatière et Sainte-Foy-lès-Lyon) et que l'année dernière 80 % des interventions en milieu scolaire avaient eu lieu dans les écoles de notre commune. Nous avons donc rééquilibré cette année par rapport aux deux autres communes.

MME ELEFTHERATOS : Quels sont les membres du comité de pilotage et comment sont-ils désignés ?

M. GILLET : Le comité de pilotage est constitué, pour chaque commune, de l'adjoint concerné, des services et des représentants de la Métropole.

MME LE MAIRE : Depuis quelques conseils municipaux nous abordons ce projet Nature.

M. GILLET : Oui. Cette fois, il y a un changement juridique avec la création de la Métropole et chaque année nous voterons à nouveau le budget de ces animations pédagogiques.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de l'attribution d'une subvention à chaque association citée ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants ci-annexés avec chacune des associations.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur le compte 4581.

P. J. : conventions annexées en fin de procès-verbal

4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

MME LE MAIRE : Avant de commencer l'étude de ce rapport, je tiens à rappeler que ce débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Nous ne votons pas puisque c'est un débat.

Madame le Maire explique que le Débat d'orientations budgétaires, prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

Après l'examen du contexte économique et institutionnel (1), le rapport examine les choix et la programmation financière à moyen terme de la commune (2), avant d'aborder le cadrage du budget primitif 2016 (3).

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- A/ LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
- B/ LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL ET LOCAL

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE

- A/ LA RÉTROSPECTIVE : UNE SITUATION SOLIDE BOULEVERSÉE PAR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPENSES SUBIES
- B/ LA PROSPECTIVE : L'ACTION MUNICIPALE DOIT S'ADAPTER A LA DIMINUTION MASSIVE DES DOTATIONS
- C/ L'ÉTAT DE LA DETTE

III – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2016

- A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- C/ LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS SAINTE BARBE

I – LE CONTEXTE GÉNÉRAL

A/ LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1) Le ralentissement de l'économie mondiale

Tandis que les pays émergents ou en développement voient leur croissance se réduire pour la cinquième année consécutive pour revenir à 4 % en 2015 contre 7,5 % en 2010, les «pays avancés» de l'OCDE semblent sortir de l'ornière, avec une progression moyenne de leur PIB de 2 %, au plus haut depuis 2010.

L'OCDE, soulignant le très bas niveau de croissance du commerce international, prévoit une croissance mondiale de 2,9 % cette année et de 3,3 % en 2016. Les prévisions pour l'Inde et la Chine sont respectivement de 7 % et 6,8 %. Le Brésil et la Russie resteraient en récession, l'économie du Japon afficherait une croissance quasi nulle tandis que les États-Unis maintiendraient une hausse de 2,5 % de leur PIB.

2) La zone euro : une reprise fragile

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Cette reprise s'est généralisée au 2ème trimestre 2015 à l'ensemble de la zone, aucun pays n'affichant de croissance négative. D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête. Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes. La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations au sein de la zone. Toutefois, les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

Malgré la nouvelle chute des prix de l'énergie cet été, l'inflation de la zone euro n'atteindrait que + 0,1% en 2015, + 1,1% en 2016 et + 1,7% en 2017, des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE (très légèrement inférieure à 2%). A court terme, la faible inflation est positive pour le pouvoir d'achat mais rend difficile le désendettement.

3) La conjoncture nationale : une reprise irrégulière assortie de faiblesses structurelles

Après une année de stagnation (+ 0,2% en 2014), la croissance française a fortement rebondi au 1er trimestre 2015 (+0,7% T/T) avant de marquer une pause au deuxième trimestre (+0% T/T). Sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé légèrement, soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.

Le troisième trimestre 2015 s'est caractérisé par un léger rebond (+0,3% T/T) qui devrait se confirmer au quatrième trimestre, en lien avec la montée en puissance des réformes relatives aux entreprises (CICE et Pacte de responsabilité notamment). Celles-ci leur ont d'ores et déjà permis de reconstituer leurs marges (+31,1 au T2 contre 29,1 au T2 2014), ce qui ne s'est toutefois pas traduit, jusqu'ici, par une hausse sensible des investissements et des embauches.

L'important niveau de chômage, toujours orienté à la hausse, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française bénéficierait de plusieurs facteurs favorables. La nouvelle baisse du prix du pétrole redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité. La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. Enfin, la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne (14,6% de ses exportations), les États-Unis (7,7%), l'Espagne (7,2%), et le Royaume-Uni (6,9%) tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents. La Chine notamment ne représente pas plus de 3% à 4,5% de ses exportations.

Après s'être détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent légèrement. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits des ménages, en forte hausse en début d'année, sont plus modérées depuis mais celles émanant des entreprises s'améliorent progressivement. Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

B/ LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL : UNE CONTRACTION HISTORIQUE DES MOYENS DU SECTEUR PUBLIC

1) L'objectif de réduction du déficit public national et ses conséquences

a) La stratégie de redressement des comptes publics nationaux

La loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019 s'inscrit dans une stratégie de redressement des finances publiques visant à rétablir l'équilibre des comptes de la nation, à répondre aux obligations européennes, ainsi qu'à réduire le poids de la dette publique et le taux des prélèvements obligatoires.

Révisée en 2015, cette programmation fixe un objectif de déficit public de 3,3 % du PIB en 2016, de 2,7 % en 2017 et de moins de 2 % à compter de 2018. Elle repose sur :

- une décade du déficit de l'État, qui passerait de 3,5 points de PIB en 2014 à 2,2 points en 2018 ;
- une stabilisation du déficit des administrations publiques locales à 0,1 point ;
- une inversion de la situation des administrations de sécurité sociale qui passerait d'un déficit de 0,4 point de PIB en 2014 à un excédent de 0,4 point en 2018.

L'objectif réside dans une baisse, par rapport à leur trajectoire naturelle, de 50 Milliards € des dépenses publiques d'ici à 2017, avec une évolution en volume des dépenses des 3 composantes du secteur public structurellement plus faible que le taux prévisionnel de croissance du PIB.

<i>taux d'évolution <u>en valeur</u> des dépenses publiques</i>	2014	2015	2016	2017
Total administrations publiques	1,4%	1,1%	1,9%	1,9%
Dont Etat/ODAC	0,4%	1,0%	0,7%	0,4%
Dont Administrations de sécurité sociale	2,3%	0,8%	2,1%	2,3%
Dont Administrations publiques locales	1,2%	0,5%	1,9%	2,0%
<i>Inflation prévisionnelle</i>	0,4%	0,1%	1,0%	1,4%
<i>PIB prévisionnel</i>	0,2%	1,0%	1,5%	1,5%

S'agissant du budget de l'État, la loi de programmation prévoit une stabilisation des dépenses. Une norme de diminution des ces dernières « hors pensions et charges de la dette » est par ailleurs instaurée.

S'agissant du budget de la sécurité sociale, celui-ci est contraint par l'objectif national de dépense d'assurance maladie (ONDAM), révisé chaque année par la loi et établi à l'échelle pluriannuelle.

S'agissant des collectivités locales, il est institué un objectif d'évolution globale de la dépense locale. Cet objectif reste non contraignant et se décline pour 2016 comme suit :

Objectif d'évolution de la dépense locale (2016)	
Communes	1,2%
<i>Dont fonctionnement</i>	1,3%
EPCI	0,6%
<i>Dont fonctionnement</i>	0,7%
Département	1,9%
<i>Dont fonctionnement</i>	2,7%
Régions	0,4%
<i>Dont fonctionnement</i>	0,6%

b) La diminution des dotations de l'État : contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics

Après avoir été gelés sur la période 2011-2013, puis diminués de 1,5 Milliards € en 2014, les concours financiers de l'État aux collectivités diminuent de 11 Milliards € sur la période 2015-2017. Cet effort représente 20 % des 50 Milliards € d'économies à réaliser sur la trajectoire d'évolution naturelle des dépenses nationales, soit le poids des collectivités locales dans la dépense publique. En cumulé, cela représente un prélèvement de 28 Milliards € sur la période.

<i>En milliards d'€</i>	2013	2014	2015	2016	2017
Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	58,4	56,9	53,2	49,5	45,9
Evolution en Mds €		-1,5	-3,7	-3,7	-3,6

Le prélèvement porte en priorité sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, à titre subsidiaire, sur le produit de la fiscalité. D'un point de vue méthodologique, les modalités de répartition de la DGF sont préservées, la ponction n'étant appliquée qu' *in fine*, après calcul des attributions individuelles selon les règles de droit commun.

Sur la période 2015-2017, le montant du prélèvement se monte à 3,7 Milliards € par an. En 2016, comme en 2015, la baisse est répartie entre les différents niveaux de collectivités au prorata de leurs recettes, ce qui conduirait à la ventilation suivante : 2,071 Milliards € pour le bloc communal, 1,148 Milliards € pour les départements et 0,451 Milliard € pour les régions.

A Sainte-Foy-lès-Lyon, au seul titre de cette ponction, la dotation globale de fonctionnement diminuera en 2016 de l'ordre de 350 K€.

2) Les autres dispositions du projet de loi de finances pour 2016 relatives aux collectivités locales

Il convient de signaler que les dispositions du projet de loi de finances présentées dans le cadre du présent rapport sont susceptibles d'être amendées au fil des discussions parlementaires, jusqu'à leur adoption définitive dans les derniers jours du mois de décembre.

a) Les autres prélèvements opérés sur la dotation forfaitaire (DGF)

Si le montant de l'enveloppe normée des concours de l'État fait l'objet d'une diminution de 3,67 Milliards € en 2016, le projet de loi de finances, pour préserver les ressources des collectivités défavorisées, prévoit une forte croissance des dotations de péréquation qu'elle abrite (DSU notamment). Cette mesure est prise au détriment des autres collectivités, dont les dotations de droit commun diminueront à due concurrence. Ce renforcement de la péréquation n'est donc pas alimenté par l'effort national mais par un redéploiement des ressources locales. Ainsi, pour Sainte-Foy-lès-Lyon, la ponction nationale au titre de l'effort de réduction du déficit public s'accompagnera, comme depuis 4 ans, d'un prélèvement au titre du financement de la croissance des dotations de péréquation, auxquelles elle n'est plus éligible depuis la réforme du potentiel financier intervenue en 2012. A ce titre, la dotation forfaitaire de la Ville subira en 2016 une diminution supplémentaire de l'ordre de 50 K€.

b) La suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP)

Le projet de loi de finances prévoit la suppression de cette dotation dont bénéficiait encore la Ville en 2015. Le montant de la DNP sera reversé dans les enveloppes de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR). Cette évolution a pour objectif de limiter les effets de saupoudrage et de concentrer les ressources péréquatrices sur les territoires les plus défavorisés.

D'une manière générale, la suppression de la DNP est neutre pour les communes qui perçoivent également la DSU. En revanche, pour les 72 communes qui, comme Sainte-Foy-lès-Lyon, ne percevaient que la DNP, la réforme se traduira par une perte sèche, aucun dispositif de compensation n'étant mis en place. Pour la Ville, il s'agit, à compter de 2016, d'une perte supplémentaire de dotations de 248 K€.

c) Le report à 2017 de la réforme de la dotation globale de fonctionnement

La structure actuelle de la DGF et ses modalités de répartition ne sont plus en cohérence avec la réalité institutionnelle (achèvement de la carte intercommunale notamment) et financière des collectivités. Aussi, la réforme envisagée poursuit-elle les objectifs suivants :

- supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges. Les écarts de dotation par habitant existant au sein de chaque strate démographique sont aujourd'hui principalement historiques et liés à des composantes ou sous-composantes figées lors de précédentes réformes (compensations des mesures successives de suppression d'éléments d'assiette de la taxe professionnelle notamment). La réforme vise à faire disparaître progressivement ces composantes figées.
- améliorer l'efficacité du dispositif en concentrant davantage les versements sur les communes et intercommunalités les moins favorisées.
- encourager l'intégration fiscale.
- encourager la répartition de cette dotation au niveau intercommunal et la rendre plus lisible.

Faute d'un temps de concertation préalable suffisant avec les collectivités locales, et compte tenu de l'ampleur des impacts financiers individuels à attendre, le Premier ministre à annoncer en novembre dernier le report de cette réforme à 2017.

Selon les premières simulations publiées par le Ministère, la réforme se traduirait pour la Ville par une baisse supplémentaire de dotation forfaitaire de 180 K€.

d) La poursuite de la montée en charge du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Le FPIC a été instauré en 2012. D'un volume de 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, il devait atteindre, à compter de 2016, un montant égal à 2 % des ressources fiscales des communes et intercommunalités, soit plus de 1 Milliard €. Ce dernier seuil est fixé par le projet de loi de finances à 2017, le prélèvement 2016 étant fixé à 1 Mds€.

Le FPIC vise à réduire les inégalités territoriales, non pas au niveau communal, mais au niveau des ensembles intercommunaux. Ainsi, en 2015, les ensembles intercommunaux (ou Métropoles) disposant d'un potentiel financier supérieur à 90 % de la moyenne ont fait l'objet d'un prélèvement. Cela a été le cas de l'ensemble formé par la Métropole de Lyon. A ce titre, la Métropole et ses communes membres ont été prélevées d'un montant de 18,9 M€. La répartition de cette charge entre la Métropole et les communes, en l'absence de délibération dérogatoire, a été réalisée selon les règles de droit commun : répartition Métropole/communes en fonction du coefficient d'intégration fiscal et répartition communes/communes au prorata des potentiels financiers.

A l'issu de cette répartition, 10,0 M€ ont été pris en charge par la Métropole et 8,8 M€ par les communes membres, dont 138 973 € par Sainte-Foy-lès-Lyon.

Ces contributions augmenteraient de près de 28 % en 2016, soit une dépense nouvelle de 40 K€ pour Sainte-Foy-lès-Lyon.

e) La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales

Dans un contexte de diminution des dotations de l'État et de recul du produit de la fiscalité indirecte (dégradation du marché immobilier), la croissance des bases de la fiscalité directe locale est déterminante puisqu'elle conditionne le dynamisme du produit des impôts locaux, principale ressource des budgets communaux (60 % des recettes de fonctionnement de la Ville). Il est rappelé que la progression des bases dépend, d'une part, de la construction ou de l'agrandissement des locaux à usage professionnel ou d'habitation et, d'autre part, du taux de revalorisation forfaitaire des bases fixé chaque année en loi de finances pour tenir compte de l'inflation.

A Sainte-Foy-lès-Lyon, en raison d'un tissu foncier contraint et d'une politique de stabilité des taux d'imposition menée depuis 1997, le taux de revalorisation forfaitaire des bases est un élément déterminant. Pour 2016, ce dernier devrait être aligné sur le taux d'inflation prévisionnel, soit 1,0 %.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
taux de revalorisation annuel et forfaitaire des bases	2,0%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Taux d'évolution physique des bases de Ste Foy	1,5%	1,0%	1,3%	0,4%	-0,2%	?

f) L'élargissement de l'assiette du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux dépenses d'investissement engagées par les collectivités locales pour enrichir leur patrimoine. Il permet à ces dernières, en N+1, de récupérer 16,404 % du montant TTC des dépenses d'investissement concernées.

A compter du 1er janvier 2016, le projet de loi de finances élargit l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, bien que ces dernières relèvent de la section de fonctionnement des budgets locaux.

Dans le même temps, néanmoins, le FCTVA est intégré dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'État. Or, le montant de cette enveloppe, avant ponction au titre de l'effort de réduction du déficit national, est gelé. Ainsi, la croissance du FCTVA se traduira par une diminution des autres dotations allouées aux collectivités locales. Autrement dit, le financement de cette mesure n'est pas assuré par le budget de l'État mais par redéploiement des ressources locales.

g) La création d'un fonds d'aide à l'investissement local

Afin de soutenir l'investissement local dans un contexte de forte dégradation de l'épargne des collectivités locales, un fonds d'aide à l'investissement est créé pour un montant de 1 milliard € :

- 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles, etc.

- 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015.

Les modalités de fonctionnement de ce fonds ne sont pas encore arrêtées.

3) Les autres mesures et éléments de contexte à prendre en considération

a) La réforme des critères de répartition du FDPTP

Le FDPTP est une enveloppe historiquement répartie par le Département dans une logique de réduction des écarts de richesses sur le territoire. Cette enveloppe était auparavant alimentée par un écrêtement du produit de la taxe professionnelle perçue par les communes disposant sur leur territoire d'établissements exceptionnels. Suite à la suppression de cette taxe, l'enveloppe du FDPTP est devenue une dotation de l'État, dont le montant a été gelé. Depuis le 1er janvier 2015, ce fonds est réparti par la Métropole de Lyon à l'échelle de son territoire. A cette occasion, cette dernière a revu les critères de répartition afin de mieux prendre en compte les dispositions légales encadrant ce dispositif. La répartition repose désormais largement sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant des communes.

Cette réforme est défavorable à la Ville, dont l'attribution a diminué de 25% en 2015. Une évolution identique étant attendue en 2016, la réforme se traduirait pour Sainte-Foy-lès-Lyon par une perte globale de dotation de 85 K€.

b) Les mesures légales et réglementaires impactant la masse salariale

Outre, notamment, le glissement vieillesse-technicité et la hausse du taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), la mise en œuvre progressive des mesures du Protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR) impactera la masse salariale à compter de 2016. Ce texte, qui vise à moderniser la fonction publique de carrière, modifiera la structure actuelle des grilles indiciaires (allongement des carrières, évolution des durées d'avancement, transformation de certaines primes en points d'indice, etc.).

Ces mesures auront un impact à la hausse sur les charges de personnel de la Ville.

c) La volatilité des droits de mutations

Les droits de mutations constituent une ressource majeure du budget communal, dont le rendement est directement fonction du montant et du volume des transactions sur le marché immobilier ancien fidésien. Après un recul de près de 10 % en 2012 (1,15 M€) sous l'effet d'une conjoncture défavorable (fin du prêt à taux zéro, resserrement et renchérissement des conditions de crédits, suppression de certains avantages fiscaux, baisse du revenu disponible des ménages, etc.), le repli s'est accéléré en 2013 avec un produit en baisse de près de 25 % (0,89 M€).

On observe une légère reprise depuis 2014 (0,96 M€), avec un produit 2015 attendu à hauteur de 1,0 M€. Il pèse néanmoins une forte incertitude sur l'évolution à moyen terme de cette taxe, dont la croissance devrait rester modeste.

D'une manière générale, ces contraintes financières, qui pèsent sur tous les niveaux de collectivités, ainsi que sur les opérateurs de l'État, se traduisent par une réduction significative du montant des subventions et des financements alloués au bloc communal.

A ces difficultés, s'ajoute un manque de visibilité sur l'avenir des compétences communales, généré par un environnement institutionnel en pleine mutation. Outre l'évolution des compétences régionales et départementales, la création au 1er janvier 2015 de la Métropole de Lyon modifie le paysage institutionnel local. En particulier, le Pacte de cohérence métropolitain, actuellement en cours d'élaboration, pourrait modifier en profondeur la répartition des compétences et donc les relations fonctionnelles et financières entre les différents niveaux de collectivités.

C'est un véritable choc budgétaire que connaissent les communes face à la réduction drastique de leurs dotations. La contribution des collectivités locales aura pour conséquence l'aggravation de l'effet de ciseaux. Les spécialistes des finances locales s'accordent à dire que la généralisation des problèmes financiers sera la norme. Sainte-Foy-lès-Lyon n'échappe pas à cette évolution et devra prendre des mesures exceptionnelles pour garantir ses marges de manœuvre.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE

La collectivité doit en responsabilité décider comment gérer les conséquences de la baisse des dotations sur les moyens disponibles pour le financement des services rendus à la population.

La rétrospective financière permet d'identifier les déterminants de l'évolution des soldes de gestion et de mieux comprendre les forces et faiblesses du budget communal.

La prospective financière est, quant à elle, un outil de pilotage qui vise à éclairer les choix politiques et financier, ainsi qu'à établir le cadre d'une stratégie financière dont les objectifs prioritaires sont de :

- préserver les marges de manœuvre de la commune,
- garantir les équilibres financiers tout en assurant un service public de qualité et en réalisant les investissements nécessaires au territoire.

Afin d'adapter les décisions au contexte, il est nécessaire de réviser la prospective annuellement.

A/ LA RÉTROSPECTIVE 2004-2014: UNE SITUATION SOLIDE BOULEVERSÉE PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPENSES SUBIES

Les deux tableaux ci-dessous présentent l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement depuis 2004.

<i>En M€</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol. Moy/an (hors cessions)
Contributions directes	10,1	10,4	10,7	11,1	11,4	11,7	11,9	12,3	12,7	13,1	13,2	2,7%
Fiscalité indirecte	1,2	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,9	6,9%
Dotations	3,8	4,1	4,1	4,1	4,2	4,8	4,6	4,7	4,6	4,5	4,0	0,6%
Autres recettes	2,0	1,8	1,7	1,6	1,3	1,3	1,5	1,5	1,6	1,5	1,9	2,9%
Total Recettes fonctionnement	17,2	18,1	18,2	18,5	18,7	19,5	20,0	20,6	20,9	20,9	21,0	2,4%

<i>En M€</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol. Moy/an
Charges de personnel	7,2	7,5	7,6	8,0	8,2	8,2	8,3	8,6	8,8	8,8	9,3	2,7%
Charges à caractère général	2,7	2,7	2,8	2,8	3,0	3,0	3,2	3,4	3,6	3,6	3,6	3,0%
Autres dépenses	4,8	4,7	4,5	4,6	4,5	4,5	4,8	4,9	5,0	5,2	5,6	1,9%
Total Dépense de fonctionnement	14,7	14,9	14,9	15,3	15,6	15,7	16,3	16,8	17,4	17,6	18,4	2,5%

Sur la période 2004-2014, à taux d'imposition constants, les recettes de fonctionnement (hors cessions du patrimoine) ont augmenté en moyenne annuelle de 2,4 %, contre 2,5 % pour les dépenses de même nature.

Période 2004-2011 : la forte croissance des ressources communales

Cette séquence est marquée par l'éligibilité nouvelle de la Ville aux dotations de péréquation (+ 700 K€/an), par une hausse des dotations de droit commun de l'État permise par la bonne santé de l'économie nationale, par une forte croissance des droits de mutations, qui passent de 800 K€ à 1 300 K€ par an, ainsi que par une progression soutenue des bases fiscales sous l'effet de l'inflation et du dynamisme du marché de la construction. Parallèlement, en l'absence de dépenses obligatoires nouvelles, la maîtrise des charges de personnel et des dépenses d'administration générale (frais généraux, fonctionnement des services) ainsi que la diminution des intérêts de la dette ont permis de renforcer les politiques d'intervention et d'accroître le niveau de services publics (familles, social, éducation, sport, culture).

En conséquence, le montant de l'épargne brute a doublé sur la période, ce qui a permis, sans augmentation du taux des impôts locaux :

- de renforcer significativement le volume des dépenses d'équipement, à hauteur de 45 M€ sur la période 2004-2014 :
 - *dont 25 M€ consacrés aux grands projets suivants : gymnase Sainte Barbe, salle d'activités, Maison de la petite enfance, aire d'accueil des gens du voyage, nouvelle piscine, Méridien
 - *dont 20 M€ destinés tant à la création de nouvelles infrastructures qu'à la modernisation des équipements existants
- de stabiliser l'endettement, celui-ci restant largement inférieur aux moyennes nationales.

Période 2012-2013 : la réforme du potentiel financier et ses incidences sur le niveau des recettes et dépenses communales

La réforme technique du calcul du potentiel financier, intervenue en 2012 et rendue nécessaire par la suppression de la taxe professionnelle, a été très défavorable à la Ville dans la mesure où cet indicateur de richesse fiscale prend désormais largement en compte, non plus seulement la richesse économique du territoire fidésien, mais celle du Grand Lyon, répartie au prorata de la population des communes membres. Disposant antérieurement d'un potentiel financier inférieur de 20 % à la moyenne, Sainte-Foy-lès-Lyon se situe aujourd'hui à la moyenne nationale, alors même que ses ressources et sa fiscalité n'ont connu aucune évolution particulière. Le potentiel financier étant utilisé dans un grand nombre de dispositifs, les conséquences indirectes de cette réforme, à l'heure où les dotations de droit commun sont gelées, ont été extrêmement lourdes : perte progressive de 75 % du montant des dotations de péréquation, hausse de 50 % du prélèvement SRU, perte des subventions du contrat pluriannuel pour le financement du Méridien et de la piscine municipale.

Parallèlement, en matière de dépenses, la Ville est appelée à contribuer au FPIC et une série de mesures catégorielles décidées par l'État vient impacter la masse salariale à la hausse.

Depuis 2014 : la diminution massive des dotations de l'État et l'accroissement des dépenses subies

D'abord prévue fin 2012 à hauteur de 1,5 Mds € sur 2014-2015, puis, début 2013, à 3 Mds € sur la même période, le Gouvernement annonce finalement début 2014 une diminution de 12,5 Mds € sur 2014-2017. Cette mesure, associée à la baisse des dotations de péréquation et aux prélèvements opérés pour financer les dotations de péréquation des collectivités défavorisées, se traduit par une baisse de 310 K€ des dotations de l'État perçues par la Ville en 2014.

Dans le même temps, la loi fait obligation à la commune de mettre en place la réforme des rythmes scolaires et relève le taux cible de logements sociaux sur le territoire à 25 %, entraînant *de facto* une forte progression du prélèvement SRU.

De plus, les différentes mesures catégorielles et réformes diverses de la fonction publique conduisent à une augmentation mécanique du budget ressources humaines de l'ordre de 1,75 %.

Le tableau suivant présente l'évolution synthétique des équilibres financiers de la Ville depuis 2004.

En M€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne brute (A)	1,7	2,8	2,9	3,1	3,1	3,8	3,7	3,8	3,5	3,3	2,4
Capital de la dette (B)	0,8	0,8	0,6	1,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Epargne nette (C) = (A)-(B)	0,9	2,0	2,3	1,6	2,6	3,5	3,4	3,5	3,2	3,0	2,2
Recettes d'investissement (D)	0,3	0,7	0,7	1,1	1,1	1,5	0,6	0,5	0,7	1,4	2,1
Produit des cessions (E)	0,8	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Capacité d'investissement avant emprunt (F) = (C)+(D)+(E)	1,9	3,1	3,5	2,8	3,8	5,0	4,0	4,0	3,9	4,4	4,4
Emprunts nouveaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	3,8
Capacité d'investissement après emprunt (G)	1,9	3,1	3,5	2,8	3,8	5,0	4,0	4,0	3,9	6,4	8,1
Dépenses d'investissement hors dette (H)	1,2	2,2	3,7	3,5	3,5	3,0	2,5	2,6	4,3	11,1	7,8
Résultat (hors lotissement) (=G-H)	0,7	0,9	-0,2	-0,7	0,2	2,0	1,5	1,4	-0,4	-4,8	0,3
Fonds de roulement au 31/12 (y/c lotissement)	3,0	4,0	2,6	2,9	3,3	5,3	6,8	8,2	7,9	3,1	3,4

Cette double évolution soudaine des recettes et dépenses communales réduit significativement les marges de manœuvre de la Ville, dont la capacité d'autofinancement chute de 30 % en l'espace d'une année.

B/ LA PROSPECTIVE 2015-2018 : L'ACTION MUNICIPALE DOIT S'ADAPTER A LA DIMINUTION MASSIVE DES DOTATIONS

L'ampleur de la baisse des dotations de la Ville dans un temps si court amène la collectivité à prendre des mesures d'adaptation sans précédent pour préserver ses marges de manœuvre, en agissant à la fois sur l'optimisation de ses ressources et sur la diminution de ses dépenses de fonctionnement, tout en veillant à maintenir un bon niveau de service public.

1) La chute historique des recettes communales

- L'impact de la baisse des dotations est considérable. Au budget 2018, les dotations de l'État seraient inférieures de 2,2 M€ par rapport à celles du budget 2013, soit l'équivalent d'une diminution de 60 % de la capacité annuelle d'investissement. En 2015, la perte constatée est d'ores et déjà de 1,2 M€.

Diminution des dotations de l'Etat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison dotations 2018/ dotations 2013	Perte cumulée sur la période 2014-2018
Dotation forfaitaire (DGF)	2 846 000 €	2 663 000 €	2 247 000 €	1 850 000 €	1 340 000 €	1 290 000 €	-1 556 000 €	-4 840 000 €
Perte des dotations de péréquation	562 000 €	446 000 €	248 000 €	0 €	0 €	0 €	-562 000 €	-2 116 000 €
Autres (FDPTP + exos fiscales)	548 000 €	541 000 €	541 000 €	498 000 €	478 000 €	470 000 €	-78 000 €	-212 000 €
TOTAL							-2 196 000 €	-7 168 000 €

- Les contributions directes (13,2 M€ en 2014) représentent plus de 60 % des recettes de fonctionnement. La Ville n'a pas relevé le taux des impôts locaux depuis 1997 et a porté l'ensemble des abattements pour charges de familles applicables en matière de taxe d'habitation à leur maximum légal. Une croissance annuelle spontanée de 2 % du produit peut être envisagée en raison du rebond attendu de l'inflation, qui conditionne le taux annuel et légal de revalorisation forfaitaire des bases.

- Les droits de mutations (0,96 M€ en 2014), sous l'effet d'une conjoncture immobilière qui donne des signes d'amélioration, devraient retrouver un niveau annuel supérieur à 1 M€.
- Les recettes relatives à l'activité des services et du domaine (1,4 M€ en 2014) représentent 7 % des recettes de fonctionnement. La politique tarifaire sera adaptée pour optimiser ces ressources liées à l'exploitation du patrimoine et aux activités des services municipaux.

Le tableau suivant présente les hypothèses d'évolution retenues pour la construction de la prospective et précise le poids de chaque poste sur les ressources de la collectivité.

<i>hors cessions</i>	Hypothèses d'évolution 2016/2018 (moyenne annuelle)	Poids dans le total des recettes de fonctionnement (2014)
Contributions directes	1,9%	63,2%
Fiscalité indirecte	1,0%	9,3%
Dotations	-14,3%	19,2%
Autres recettes	4,0%	8,3%

2) Un plan d'économies sur 3 ans

- Alors que l'État diminue les dotations aux collectivités et que des mesures nouvelles s'imposent à elles, augmentant les dépenses de fonctionnement, des économies exceptionnelles sont nécessaires pour faire face à cette dégradation des comptes. A celles-ci, peuvent être ajoutées les conséquences des multiples évolutions réglementaires impactant la masse salariale. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses subies.

Dépenses nouvelles imposées par l'Etat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison dépenses 2018/ dépenses 2013	Coût supp. cumulé sur la période 2014-2018
Coût net des rythmes scolaires	0 €	83 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 283 000 €
Contribution au logement social	150 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	120 000 €	600 000 €
FPIC	60 000 €	95 000 €	139 000 €	177 000 €	180 000 €	184 000 €	124 000 €	475 000 €
						TOTAL	544 000 €	2 358 000 €

- Le plan d'économies à décliner sur 3 ans concerne tant les dépenses courantes que les dépenses de personnel.

Au titre des dépenses courantes :

- maîtrise des dépenses d'énergie
- globalisation des achats et révision des contrats de prestations de service
- ajustement des concours financiers et des concours en nature en direction des tiers
- possibilité d'externalisation de certaines missions
- stratégie patrimoniale au service du plan d'économies (regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, étude sur le regroupement des écoles Schuman/Fabre, cessions patrimoniales, etc.)

Au titre des dépenses de personnel :

- non renouvellement systématique des départs en retraite
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour redéployer les moyens sur les actions prioritaires
- formation et mobilité du personnel pour valoriser les compétences
- réorganisation de services et possibilités de mutualisation

D'une manière générale, la Ville doit circonscrire le périmètre de ses actions prioritaires pour ajuster ses différents niveaux d'intervention et garantir ainsi le déploiement des politiques publiques qui sont au cœur de son projet et de ses missions.

• Cependant, l'inertie des dépenses de fonctionnement et l'impact différé des mesures d'optimisation décidées ne permettent pas d'absorber immédiatement la baisse brutale des ressources communales. Cette circonstance se traduit par l'aggravation de l'« effet de ciseau » qui résulte de l'évolution plus rapide des charges par rapport à celle des recettes. Cette tendance, commune à l'ensemble des collectivités locales depuis 4 ans, entraîne un recul de l'épargne brute, et donc une diminution durable de la capacité d'investissement de la commune.

• L'objectif de la Ville est de stabiliser le taux d'épargne brute autour de 8 % à horizon 2018 (rapport entre l'épargne brute et le montant des recettes de fonctionnement, soit la part des ressources courantes disponibles pour financer l'investissement après couverture des dépenses de fonctionnement).

<i>en M€</i>	2003	2006	2009	2012	2013	2014	2015 (prév.)	2018 (objectif)
Epargne brute (recettes de fonctionnement hors cessions - dépenses de fonctionnement)	1,7	2,9	3,8	3,5	3,3	2,4	1,6	1,7
Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement)	10,8%	15,9%	19,7%	16,7%	15,9%	11,5%	7,2%	8,1%

3) La programmation pluriannuelle des investissements

Il est rappelé que l'épargne brute, aux côtés des autres ressources d'investissement (FCTVA et emprunts principalement), permet de rembourser le capital de la dette et de financer les dépenses d'équipement.

En dépit du recul de l'autofinancement, la Ville engage son programme de requalification du quartier La Plaine-Chantegrillet avec le lancement des travaux sur l'école de la Plaine et le stade contigu, et décline les premières phases des deux programmes de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

*** La requalification du quartier La Plaine-Chantegrillet**

Le projet de regroupement des deux écoles sur le site actuel du Groupe scolaire La Plaine et de réaménagement du stade s'inscrit dans la réflexion globale sur le développement du quartier. D'un montant estimé à 3,9 M€, ce projet sera pour partie financé par la vente du bâtiment de l'école Chantegrillet. Les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2016, pour un commencement des travaux en 2017.

*** Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux**

- La restructuration et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : Afin de répondre aux prescriptions de la loi du 11 février 2005, la Ville a décidé la construction d'une nouvelle salle du conseil municipal au Méridien, permettant de dégager les surfaces nécessaires au redéploiement des services de l'Hôtel de Ville accueillant du public. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 2,3 M€.

- La mise en accessibilité des bâtiments communaux : La loi du 11 février 2005 prévoit le principe de l'accessibilité généralisée, sans rupture de la chaîne du déplacement, des bâtiments accueillant du public. Dans ce cadre, un diagnostic d'accessibilité des Établissements Recevant du Public du 1^{er} groupe (ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie) a été mené par la Ville en 2011, permettant d'établir un séquençage des travaux. A ce titre, une première phase de travaux portant sur 13 ERP de 1^{ère} catégorie a été définie. Ce programme à mener sur la période 2016-2018 est estimé à 1,2 M€ (valeur 2011).

*** Le programme de rénovation énergétique des bâtiments**

Le diagnostic énergétique mené par la Ville en 2011 dans le cadre de sa stratégie patrimoniale a estimé à 3,7 M€ (valeur 2011) un programme d'actions à long terme pour l'ensemble du patrimoine bâti communal. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune et permettra de diminuer les dépenses de fluides, sera réalisé en plusieurs tranches annuelles.

*** Les autres opérations d'investissement**

Chaque année, dans le cadre de ses orientations pluriannuelles, la Ville élabore une programmation de travaux répondant à l'objectif d'entretien, de sécurisation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie. En la matière, la Ville adapte son effort d'équipement courant en tenant compte des besoins du territoire et de la baisse de sa capacité d'investissement.

Programmation pluriannuelle des opérations d'équipement

<i>En M€</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (prev.)	2016	2017	2018
Projets période 2004-2011	0,2	0,8	2,4	1,5	1,2	1,0	0,8	0,9	1,9	8,9	5,3	1,1	0,0	0,0	0,0
Restructuration-accessibilité Hôtel de Ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,4	1,1	0,7
Accessibilité générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,1	0,5	0,4	0,3
La Plaine-Chantegrillet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	1,4	1,4
Rénovation énergétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,4	0,4	0,4
Autres opérations	1,1	1,4	1,3	2,0	2,3	2,0	1,7	1,7	2,4	2,2	2,1	1,2	1,2	selon capacité de financement résiduelle	
TOTAL Equipement	1,2	2,2	3,7	3,5	3,5	3,0	2,5	2,6	4,3	11,1	7,5	2,4	2,6		

Ce programme d'équipement sur la période 2016-2018 pourra être financé par :

- l'épargne brute,
- les ressources propres d'investissement,
- si nécessaire, un emprunt de 1 à 2 M€,
- pour l'opération spécifique de regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, la cession du bâtiment de l'école Chantegrillet.

Précision faite que la Ville dispose des marges de manœuvre nécessaires pour contracter de nouveaux emprunts :

	2011	2012	2013	2014	2015 (prév.)	2018 (objectif)
Ratio de désendettement exprimé en années (encours de dette/épargne brute)	0,3	0,3	0,8	2,7	3,9	2,3
<i>Ratio de désendettement avec un emprunt complémentaire de 1,5 M€ en 2018</i>						3,0

Moyenne 2013 des communes de la strate (Département)	4,3
Moyenne 2013 des communes de la strate (national)	6,3

C/ L'ÉTAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette sera structuré comme suit :

	Encours	Répartition	Taux moyen
Taux fixe	2 110 817 €	36,3%	4,64%
Taux variable simple	675 183 €	11,6%	1,69%
Taux structuré	160 253 €	2,8%	4,31%
Taux variable administré (Livret A)	2 875 000 €	49,4%	1,75%
Total	5 821 253 €	100,0%	2,86%

La diversification de l'encours de dette opéré en 2013 et 2014 permet à la Ville de se prémunir contre les risques de taux :

- le taux fixe (prêt Caisse d'épargne) est sécurisant et offre de la visibilité. Néanmoins, en cas de baisse des taux, la collectivité perd une opportunité et supporte un coût plus élevé que celui du marché.
- le taux variable (prêt Banque postale, indice EURIBOR) permet de profiter de la performance actuelle des indices court terme. Néanmoins, ces derniers sont par nature volatiles et ont vocation, à moyen terme, à augmenter (à noter que la Ville garde la possibilité, moyennant le paiement d'une prime, de basculer en taux fixe ou de plafonner le taux variable à un certain niveau).
- le taux variable « administré » ou « encadré » (prêt CDC) constitue un compromis entre le taux variable classique et le taux fixe. Le taux du Livret A se situe aujourd'hui à niveau historiquement bas. Il est moins performant que les indices EURIBOR mais beaucoup plus que les taux fixes. Le taux évolue principalement en fonction de l'inflation. Ainsi, les risques de hausse, au-delà d'un certain niveau, sont très limités. A titre indicatif, le taux moyen du livret A sur ces 30 dernières années ressort à 2,75 %. A fin novembre 2014, le taux payé par la Ville ressort à 2,0 %.

Cette dynamisation de l'encours a permis d'optimiser les frais financiers en ramenant le taux moyen de la dette de 4,6 % en 2013 à 2,9 %.

A noter que l'emprunt structuré est un emprunt à taux fixe à barrière qui, si l'indice à court terme EURIBOR vient à dépasser le taux de 5,5 %, passe à taux variable (taux EURIBOR + 0,12 %). Cette emprunt arrive à échéance dans 2 ans, sans que la barrière n'ait jamais été franchie.

Comme l'indique le tableau suivant, la collectivité ne dispose d'aucun emprunt toxique dans son encours, ses contrats étant classés A1 et B1 par la Charte Gisseler.

Organisme prêteur ou chef de file	Date de réalisation	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/16	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Classification Gisseler
SFIL CAFFIL	13/12/2002	610 803,41	160 252,70	2,08	Taux fixe 4.25% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.12%)	Barrière	B1
CAISSE D'EPARGNE	30/12/2002	700 000,00	280 000,00	7,25	Taux fixe à 3.87 %	Fixe	A1
CREDIT AGRICOLE	30/09/2003	870 000,00	0,00	0	Taux fixe à 3.37 %	Fixe	A1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/12/2013	3 000 000,00	2 900 000,00	28,75	Livret A + 1	Variable	A1
CAISSE D'EPARGNE	16/01/2013	1 000 000,00	911 129,98	17,23	Taux fixe à 4.68 %	Fixe	A1
CAISSE D'EPARGNE	25/04/2013	1 000 000,00	919 687,10	17,32	Taux fixe à 4.68 %	Fixe	A1
BANQUE POSTALE	29/07/2013	750 000,00	675 182,58	13,08	Euribor 03 M + 1.72	Variable	A1
TOTAL		7 930 803,41	5 846 252,36				

Le tableau ci-après présente le profil d'extinction de l'encours de dette actuel sur les prochains exercices.

Profil d'extinction de l'encours de dette actuel

(hors CLTR)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement en capital de la dette	189 857 €	372 277 €	347 797 €	300 028 €	306 929 €	314 140 €
Intérêts de la dette	91 750 €	202 172 €	181 004 €	155 139 €	149 120 €	153 672 €
Annuité de la dette	281 607 €	574 449 €	528 801 €	455 167 €	456 049 €	467 812 €
Encours de dette (au 01/01/N)	883 060 €	2 693 203 €	6 194 050 €	5 846 252 €	5 546 225 €	5 239 296 €
Encours de dette par habitant (au 01/01/N)	39 €	119 €	274 €	258 €	245 €	231 €

Au 1^{er} janvier 2016, la dette par habitant se montera à 258 €. En 2013, la moyenne de la strate s'établissait à 641 € au niveau départemental et à 1 087 € au niveau national.

III – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2016

Conformément aux orientations développées précédemment, le budget primitif sera construit en prenant en compte les premiers effets du plan d'économies envisagé sur 3 ans :

- La baisse de tous les postes de dépenses de fonctionnement devrait représenter une économie, en volume, de l'ordre de 500 K€.
- La programmation des investissements s'appuiera sur les orientations politiques définies : la restructuration du quartier La Plaine-Chantegrillet, les deux programmes de mise en accessibilité et de performance énergétique des bâtiments, la sécurité et la préservation du patrimoine.
- Le maintien encore possible des taux d'imposition.

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP2015	BP2016 projet	Evol BP/BP
Chapitre 011 Charges à caractère général	3,858	3,810	
<i>évolution N/N-1</i>			-1,2%
Chapitre 012 Charges de personnel	9,900	9,884	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,2%
Chapitre 014 Atténuation de produits	2,385	2,332	
<i>évolution N/N-1</i>			-2,2%
Chapitre 022 Dépenses imprévues	0,076	0,076	
<i>évolution N/N-1</i>			0,0%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3,134	3,115	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,6%
Chapitre 66 Charges financières	0,210	0,175	
<i>évolution N/N-1</i>			-16,7%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0,121	0,121	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,2%
Total dépenses de fonctionnement	19,684	19,513	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,9%

2) Les recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP2015	BP2016 projet	Evol BP/BP
Chapitre 013 Atténuation de charges	0,125	0,125	
<i>évolution N/N-1</i>			0,0%
Chapitre 70 Produit des services et du domaine	1,537	1,562	
<i>évolution N/N-1</i>			1,6%
Chapitre 73 Impôts et taxes	15,241	15,518	
<i>évolution N/N-1</i>			1,8%
Chapitre 74 Dotations et participations	3,386	2,826	
<i>évolution N/N-1</i>			-16,5%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,615	0,600	
<i>évolution N/N-1</i>			-2,4%
Chapitre 76 et 77 Produits financiers et exceptionnels	0,020	0,020	
<i>évolution N/N-1</i>			0,0%
Total recettes de fonctionnement	20,924	20,650	
<i>évolution N/N-1</i>			-1,3%

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les dépenses d'investissement

Le budget primitif 2016 intégrera les crédits nécessaires au démarrage des travaux des programmes accessibilité générale, restructuration-accessibilité de l'Hôtel de Ville et rénovation énergétique des bâtiments. Il permettra également le financement des études de maîtrise d'œuvre relatives au projet de regroupement des écoles La Plaine et Chantegrillet.

Hors ces grandes opérations, le programme d'investissement 2016 couvrira notamment les projets suivants : rénovation de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*, extension des réseaux municipaux pour l'accueil de la clinique de soins de suite, mise aux normes de l'éclairage public, mise en œuvre du projet Nature, études relatives à la réhabilitation des crèches de *Cuzieu* et à celle de l'annexe du cimetière municipal.

A ces dépenses d'équipement, s'ajoutera le remboursement du capital de la dette, en diminution du fait de l'absence de nouveaux emprunts contractés en 2015.

2) Les recettes d'investissement

Outre l'épargne brute, les principales recettes d'investissement du budget reposent sur :

- l'inscription d'un emprunt théorique nécessaire à l'équilibre du budget primitif. Toutefois, compte tenu du report des excédents d'investissement à intervenir lors du vote du compte administratif 2015, aucun nouvel emprunt ne serait *in fine* nécessaire à l'équilibre des comptes 2016.
- le fonds de compensation de la TVA, au titre des dépenses d'équipement 2015.

C/ LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINTE BARBE »

Le lotissement d'activités Sainte-Barbe est un lotissement à vocation économique, les aménagements effectués par la commune contribuant à la réalisation d'immeubles d'activités tertiaires et artisanales. A ce titre et en vertu de l'article 257-7 du Code Général des Impôts, toutes les opérations réalisées et concourant à la production de ces immeubles sont soumises de plein droit à la TVA. La ville est considérée, pour cette activité, comme un redevable habituel de la TVA.

En 2015, aucun mouvement financier n'a été passé sur ce budget, qui sera soldé à la vente des derniers lots disponibles.

Pour 2016, en application de la délibération du 2 décembre 2015, les crédits de recettes relatifs à la cession du lot n°1 seront inscrits au budget pour un montant de 306 K€.

MME LE MAIRE : Avant de vous laisser la parole, je voudrais d'abord remercier le service financier et Aurélien DECUQ, Responsable du service, pour le travail de fond et de simplification de ce rapport.

M. ISAAC-SIBILLE : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre perspicacité car on ne pouvait pas savoir l'année dernière la situation dans laquelle nous serions aujourd'hui. J'ai apprécié de relire le débat d'orientations budgétaires de l'année dernière car vous annonciez déjà la perte de 2 M€ de recettes ; il n'y a donc rien de nouveau...

MME LE MAIRE : micro non ouvert

M. ISAAC-SIBILLE : Non. Vous nous dites que c'est un choc et que vous en prenez conscience aujourd'hui. Bravo pour votre perspicacité cette année parce que vous en aviez déjà pris conscience l'année dernière puisque c'était les mêmes chiffres. Donc ce n'est pas un choc, c'est une évolution. D'ailleurs tout le monde est au courant de ce qui se fait depuis plusieurs années ; il n'y a rien de nouveau. Nous avons ici uniquement la concrétisation de ce que vous aviez annoncé dans votre débat d'orientations budgétaires l'année dernière avec le chiffre de 2 M€ de perte sur les recettes. Si nous avons cette perte cela signifie que notre pays va mal et dépense beaucoup trop. C'est donc normal de ne pas laisser peser sur les générations futures les dépenses que nous sommes en train de faire aujourd'hui. C'est une bonne chose que les collectivités locales réduisent leurs frais de fonctionnement. On peut regretter seulement que l'État ne fasse pas la même chose. On peut regretter aussi que le pacte de stabilité, qui avait été annoncé l'année dernière, soit remis en cause par le pacte de sécurité car je pense que nous n'en sommes qu'au début. Tout cela va continuer et si c'est pour assainir nos finances nationales, tant mieux.

L'annonce de l'augmentation des taux par la FED (la Réserve fédérale américaine) fait que la situation de notre pays va encore s'aggraver et il faudra encore faire plus d'économies car nous n'aurons pas le choix.

L'année dernière, je vous avais répondu en vous disant que, face à ce montant de 2 M€ de perte, il fallait que nous engagions des économies de 10 % du fonctionnement sur 3 ou 4 ans. Je pense qu'il faut le faire tout de suite sinon, l'année prochaine, vous allez reprendre le même discours en annonçant des choses encore plus négatives.

Nous vous avons annoncé qu'il fallait baisser les dépenses de fonctionnement de 2 % lors du débat d'orientations budgétaires. Je vous félicite car vous le faites à 1% mais je vous annonce déjà que ce n'est pas suffisant, et vous le savez très bien.

Vous annoncez de manière très directe que vous allez diminuer tous les postes de dépenses. Vous faites un « coup de rabot » général qui vous amène à prévoir une diminution de fonctionnement de 1 %. C'est ce que j'ai expliqué lors de la commission. Depuis plusieurs années les services, que l'on peut féliciter, font leur travail pour une meilleure gestion. On peut reconnaître ce qui a été entrepris au niveau des services techniques ; nous pouvons les féliciter pour leur bonne gestion. Heureusement, à Sainte-Foy-lès-Lyon nous avons des agents de qualité qui, chaque fois, améliorent leur gestion et nous font faire des économies. Face à des économies il y a le coup de rabot et ensuite il y a le problème des choix et là, c'est politique. Dans ce que vous annoncez, pour moi, ce n'est pas un choix. Ce n'est pas avoir le courage nécessaire face à ce qui nous attend car dans 3-4 ans il va falloir prévoir 2 à 3 % d'économie. Il y a comme un aveu et un côté défaitiste dans une phrase de ce rapport qui dit : « Le maintien encore possible des taux... ». Qu'est-ce que cela signifie ? Pour moi, c'est un aveu défaitiste. Cela signifie que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir faire des économies nécessaires et n'ayant pas eu le courage de faire des choix politiques nécessaires, on fait cet aveu défaitiste de dire que c'est « encore possible ». On ne peut pas dire cela. J'espère bien, comme vous l'avez promis, que les taux ne vont pas augmenter. Mais pour que les taux n'augmentent pas, il faut avoir le courage de prendre des décisions et faire des priorités. Pour le moment le coup de rabot est une bonne politique menée par le services ; on sait que ce n'est pas suffisant et qu'à un moment il faudra faire des choix. Mais je ne vois aucun choix dans ce que vous avez annoncé au sujet des économies... Vous laissez faire les services pour des économies...

MME LE MAIRE : C'est la première fois que le budget affiche une diminution ; nous étions bien en augmentation de dépenses depuis des années....

M. ISAAC-SIBILLE : Déjà l'année dernière, je vous avais demandé de diminuer. Alors que tous les éléments étaient annoncés, vous ne l'avez pas fait et vous le faites cette année à 1 % et ce n'est pas suffisant. Vous le faites avec un coup de rabot mené par le services par rapport à une gestion mais, à mon avis, ce n'est pas suffisant. Il va falloir faire des choix courageux et dire quelles sont vos priorités et les assumer. Lorsque ce ne sera pas prioritaire, il faudra supprimer pour garantir des services de qualité sur ce qui restera. Il s'agit d'un travail important de conseils, d'accompagnement et d'appui sur toute ces décisions à prendre.

Par rapport à l'investissement, vous annoncez une baisse de 60 % du taux d'épargne. Et bientôt, là aussi, il va falloir s'interroger sur les choix d'investissement. J'aurais aimé, dans votre prospective, savoir à combien vous chiffrez les investissements nécessaires sur le mandat et voir, en face de ce cumul, quelles sont vos priorités. Vous auriez pu le faire lorsque vous avez présenté votre mandat mais vous avez préféré faire des phrases très générales et par rapport aux investissements, nous ne savons toujours pas, sur le mandat, quels sont les investissements qui sont obligatoires. À partir de l'instant où il y a une diminution, il faut vraiment centrer les investissements où ils sont nécessaires. Pour le moment, nous n'avons pas encore eu cette présentation. Voilà nos réflexions sur ce débat d'orientations budgétaires. Il y a un an, nous avons déjà ces éléments et nous n'avons pas réagi. Maintenant vous nous confirmez ce que vous aviez dit il y a un an et vous ne prenez pas de décision suffisamment courageuse pour affirmer que les taux d'imposition ne vont pas augmenter.

Il y a cependant des choix politiques qui sont faits mais qui ne sont pas forcément pris avec toute la transparence et l'information nécessaires. Vous avez déclaré que ce débat d'orientations budgétaires était l'occasion d'informer le conseil municipal. Au début de la séance nous avons vu une personne tenant une banderole, à l'entrée, qui disait qu'un poste d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) allait être supprimé dans une classe. Là, effectivement ce sont des économies. Si vous faites ce genre d'économie sur le personnel des écoles avec 3 ATSEM pour 4 classes, je pense qu'il faut que nous en soyons informés et que nous puissions en débattre pendant la séance.

MME LE MAIRE : Nous reviendrons sur cette question tout à l'heure de manière plus précise avec madame MOUSSA. Mais il faut tout de même que vous sachiez qu'il n'y a pas de suppression d'agent ni de poste. Avancer cela n'a aucun intérêt. Lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, j'ai dit que le Plan d'économies sur trois ans a justement pour vocation de montrer qu'il y a des choses qui peuvent être faites dès 2016 et d'autres qui seront programmées plus tard. Il s'agit d'un travail de fond et non pas de « rabout », comme vous le dites. Si nous avions fait cela, nous aurions annoncé une diminution de tous les postes. Il s'agit d'un travail de cadrage budgétaire qui fait suite à des dialogues de gestion. Chaque poste a été étudié et c'est la raison pour laquelle il y a des évolutions à – 1 et d'autres à – 12. C'est le résultat d'un travail entrepris avec les services sur nos décisions politiques et non pas sur les leurs, je tiens à le préciser. La diminution des dépenses est le résultat du travail suite au Plan d'économies. C'est un travail de réflexion parce que les économies doivent être pérennes, c'est une manière de fonctionner différente. Effectivement, il y a des décisions et courageuses qui vont devoir être prises mais il n'y a absolument pas de décision de suppression de postes. Il y aura des discussions sur ce Plan d'économies et les décisions seront prises en toute transparence.

M. VALENTINO : Comme ce document est très long et que nous n'avons pas pu intervenir en cours d'exposé, mes propos parcourront comme il se doit le document que vous nous avez présenté.

Je ne reviendrai pas sur le diagnostic national et international de l'économie. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire à part que cela correspond à peu près à ce que tout le monde constate. Je serai moins négatif sur l'évolution des taux d'intérêts américains, en tout cas pour 2016 il n'y aura pas d'impact sur nos comptes. J'ai bien noté que l'État avait fortement fait baisser les contributions qu'il apportait aux collectivités locales. Il ne faut pas s'en étonner puisque nous avons un déficit important et que depuis longtemps, nous n'avons rien fait. Les collectivités locales ont eu un taux d'épargne brute, dans certains cas, qui dépassait l'entendement d'une bonne gestion financière au niveau national. Il y avait donc dans certaines collectivités des niches tranquilles où l'on fabriquait de l'épargne qui aurait pu être utilisée autrement.

Dans la prospective, vous nous annoncez un certain nombre de choses dont le Plan d'économies mais il n'y a pas de chiffre. Pouvez-vous nous donner le montant ?

M..... : micro non ouvert

M. VALENTINO : Vous dites 500 000 €. D'accord. Dans la répartition des dépenses, il y a un tableau qui indique que les charges de personnel ont augmenté en moyenne entre 2004 et 2014, de 2,7 % et les charges à caractère général de 3 %. C'est une augmentation qui est supérieure aux charges de personnel et peut-être qu'il faudrait creuser dans ce sens-là pour ajuster un peu ce que vous appelez les charges à caractère général, si c'est possible.

Vous avez évalué le Plan d'économies à 500 000 € mais je constate que dans les dépenses nouvelles imposées par l'État, il y a toujours un chiffre qui aurait pu être évité ou diminué si vous aviez eu une politique de construction du logement un peu plus intelligente. Vous oubliez de nous dire qu'en 2013, on ne payait que 150 000 € et que nous en sommes maintenant à 270 000 €. En tout cas je constate qu'il y a des raisons qui sont anciennes et qui persistent et cela aurait pu être également une source d'économie.

Pour les rythmes scolaires, vous nous avez précisé que le montant était donné en net, de toute manière nous sommes d'accord pour ces dépenses-là. De plus, nous avons fait des propositions qui sont un peu plus chères que celles-ci.

À propos du chapitre : « Stratégie patrimoniale au service du Plan d'économies », depuis le début de votre mandat, nous n'avons toujours pas discuté d'une véritable gestion du patrimoine privé de la commune comportant certains équipements parfois vides, inutilisés voire même insalubres.

Pour les économies vous avez souligné, qu'au niveau de la gestion du personnel, un effort avait été fait et vous avez évalué l'économie à 0,2 %. Notre souci sur ce poste est que cela se déroule en interne en améliorant peut-être les performances et l'organisation. Nous étudierons cela pour vérifier qu'il n'y ait pas un plan de diminution des effectifs.

.....: micro non ouvert

M. VALENTINO : Bien sûr, sans perte de qualité. Les bonnes intentions, nous les enregistrons et nous surveillerons qu'elles soient appliquées.

Concernant le quartier la Plaine/Chantegrillet, nous aurons l'occasion d'en parler plus tard car nous avons des questions à vous poser. Nous étudions sérieusement ce que vous appelez la requalification du quartier.

En ce qui concerne la baisse de l'épargne brute, je ne fais pas de remarque négative. Cela fait des années que nous bataillons à ce sujet et que je vous dis que le taux est un peu trop élevé mais maintenant vous avez des contraintes extérieures et cela vous obligent à faire un effort. C'est vrai que l'épargne permet l'investissement mais encore faut-il avoir des projets et vous n'en présentez pas de nouveaux jusqu'à présent. Peut-être que cette baisse est un niveau satisfaisant pour les quelques années à venir.

Vous avez écrit « ... le maintien encore possible des taux d'imposition... ». Ce terme « possible » est évolutif. Nous proposons chaque année de revoir un certain nombre de choses concernant la répartition des impôts dans la commune et les bases qui sont aussi à revoir n'ont toujours pas été analysées. Nous insistons pour qu'il y ait une justice plus grande entre les Fidésiens concernant les impositions (taxe habitation, bâti et non bâti).

Je ne vais pas revenir sur les droits de mutation qui sont un peu fluctuants et aléatoires. Dans les recettes d'investissement je vois qu'il y a un fond de compensation de la TVA au titre des dépenses d'équipement 2015. Peut-être que vous pourriez nous dire combien ça représente plutôt que nous donner des chiffres négatifs sur ce qui ne va pas ? Il y a peut-être une hypothèse de base ?

M. DECUQ : L'hypothèse est fonction du volume d'équipement réalisé en 2015 donc cela correspond à une somme de 350 000 € de recettes FCTVA pour 2016.

M. VALENTINO : Donc c'est un « plus » à gagner.

M. DECUQ : C'est comme d'habitude mais comme notre niveau d'équipement a diminué la recette d'investissement pour 2016, au titre du FCTVA, diminue également.

M. VALENTINO : Elle diminuera en 2017.

M. DECUQ : Elle diminue déjà en 2016 puisqu'elle est basée sur les dépenses d'équipement 2015 qui elles-mêmes ont diminué par rapport à celles de 2014.

M. VALENTINO : Voilà mes remarques concernant le contenu du débat d'orientations budgétaires. Au niveau général je pense, comme certains ici, que par rapport à l'année dernière et aux années précédentes il n'y a pas de changement. Le choc fiscal n'apparaît pas vraiment même si, quelque part, vous avez des plans d'économie. Voilà ce que nous voulions exprimer. Peut-être que si vous nous répondez, nous aurons d'autres remarques à faire.

M. MOMIN : Je suis un peu surpris par ce qui a été dit parce que nous n'avons pas entendu grand-chose de nouveau mais surtout, nous n'avons pas entendu beaucoup de propositions. Monsieur VALENTINO, j'ai bien noté que le seul poste sur lequel il faudrait faire des économies c'est sur le montant de 3 M€ de frais de fonctionnement mais sans toucher aux impôts, ni au personnel et sans l'augmenter. Il ne faut toucher à rien d'autre. Je ne vois pas bien comment vous bouclez votre budget même si je sais que vous êtes un adepte de l'endettement. D'ailleurs, vous avez dû voir cette information concernant la commune de Bagnolet qui a tout de même un record mondial puisqu'il lui faudra 407 ans pour amortir sa dette. Je pense que nous en sommes très loin

mais je ne vois pas comment vous boucleriez votre budget et comment vous amélioreriez la marge de l'autofinancement si vous la compensiez intégralement par de l'emprunt. Je ne vois pas comment vous pourriez sortir une prospective à plus de deux ans. Je ne comprends pas où vous voulez en venir ? Quand j'entends vos remarques, qui ne conduisent malheureusement à rien de concret, je me demande comment vous voyez une prospective...

M. ISAAC-SIBILLE : Je vais répondre à monsieur MOMIN. Il y a un an nous avons dit qu'il fallait 2 % et que nous étions prêts à nous associer à toute étude amenant à faire ces économies. D'ailleurs la première chose qui a été demandée, c'est une commission sur le patrimoine bâti et non bâti. À notre demande cela s'est mis en place et il y a des choses qui sont instructives. L'année dernière nous avons voté le budget. Nous étions tout prêts à travailler et à assumer. Ce n'est peut-être pas pour cette année mais l'année prochaine, nous ne pourrions peut-être plus raboter. Donc à un moment il faudra faire des choix politiques par rapport à environ une dizaine de services (culture, sport, social, etc.) et remettre un service en cause. Il faudra que la commune soit capable de dire qu'elle n'assume plus un service. Et c'est cela le courage politique. Nous étions prêts à travailler avec la municipalité pour voir quel service pouvait être remis en cause pour faire de véritables économies. Nous nous sommes montrés disponibles, nous avons voté le budget pour cela. Nous avons demandé des outils comme la commission patrimoine qui s'est d'ailleurs réunie. Mais tout s'est arrêté là. Je dis à nouveau que notre groupe est prêt à travailler sur des choix politiques permettant de faire des économies qui soient durables. Si vous nous associez à ce choix, nous sommes prêts à l'assumer avec vous. Maintenant le problème c'est qu'un an après, rien n'a changé ; ces arbitrages et ces choix politiques à assumer ne l'ont pas été et nous n'avons pas été associés à ce travail. Malheureusement, vous allez voir que dans un an nous y arriverons. Je demande à ce que ces arbitrages et ces choix politiques soient faits maintenant sinon ce sera trop tard.

M. AKNIN : Monsieur ISAAC-SIBILLE, une politique de rabot c'est prendre le budget des associations, par exemple, et retirer 10 % à tout le monde sans faire de distinction. Ce n'est pas la politique de notre commune. Notre travail s'est fait à partir de dialogues de gestion avec chacun des services. Pour les dépenses de personnel, c'est la même chose. Elles diminuent de 0,2 % et si nous n'avions pas eu les contraintes que nous impose l'État avec le transfert d'un certain nombre d'obligations aux collectivités, nous aurions une baisse de 2,12 %.

Monsieur VALENTINO, on ne peut pas comparer l'augmentation du pourcentage d'évolution des dépenses de fonctionnement aux dépenses de personnel. Je vous donne un exemple avec l'équipement du Méridien qui génère des frais de fonctionnement supplémentaires alors qu'il n'y a pas de personnel supplémentaire.

Concernant l'endettement et l'épargne brute, plus nous nous endettons moins nous avons d'épargne brute et moins nous pouvons faire face aux engagements de remboursement d'emprunt et de nouveaux investissements. Si nous investissons plus, c'est vrai que nous aurons plus d'intérêts. Il serait facile de se dire que les taux d'intérêts étant assez faibles nous pouvons nous endetter pour que cela impacte moins l'épargne brute. Le problème c'est qu'il faut tout de même de l'épargne brute pour rembourser des emprunts. Et si vous empruntez, vous avez un capital à rembourser et ce capital d'épargne brute ne permettra même plus de le faire. Donc ce ne sont même plus les intérêts d'emprunt qui grèvent le fonctionnement, c'est l'incapacité de la commune à rembourser.

Pour les droits de mutation, je sais que vous êtes attentif à cela, je vous indique que nous avons perçu 964 000 € (en 2014, nous avons perçu 960 000 €). Il reste encore quelques jours, je pense que nous devrions atteindre la somme de 980 000 €. C'est là aussi, quelque chose d'aléatoire et comme l'a souligné madame le Maire, on présente des orientations, on donne des prévisions suivant le contexte général et national. Par exemple, les événements qui ont eu lieu le 13 novembre 2015 impactent directement les droits de mutation : soudain, les ventes immobilières se sont arrêtées. Les gens ont eu des réflexes et ont décalés leurs investissements donc automatiquement cela nous a impacté.

MME LE MAIRE : Merci pour toutes vos interventions.

Je vais revenir sur certains éléments afin de ne pas laisser dire que nous ne faisons pas notre travail, qu'il est fait par les services, que nous ne prenons pas nos décisions, etc. Les services appliquent les orientations de l'équipe municipale. Ce qui est vrai et important c'est qu'aujourd'hui, les agents municipaux s'approprient cette politique et pour cela, il faut faire les choses dans les règles et expliquer les choix ; là est notre travail.

Les finances publiques nationales se dégradent depuis plusieurs années et cela s'est amplifié avec la crise de 2008 qui n'a pas permis de respecter les critères de Maastricht. L'année dernière, je m'étais déjà exprimée sur la nécessité qu'ont les collectivités locales à s'associer à l'effort collectif pour assainir les finances publiques. Il faut qu'elles revoient leur manière de fonctionner, il y a des choix courageux à faire, vous l'avez dit. Parce que redresser les finances publiques nationales c'est retrouver des marges de manœuvre de croissance économique. Nous le savons très bien, il faut le faire. J'ai dit que ce qui nous pénalisait ce n'était pas cette diminution mais le calendrier prévu et l'ampleur qui a été révisée jusqu'en octobre 2015. C'est la raison pour laquelle j'avais soumis au vote la motion de l'AMF (Association des Maires de France) et le 19 septembre 2015, nous étions associés à cette journée importante qui était portée par de nombreux maires, quelle que soit leur couleur politique. Je ne reviens pas sur le fait que nous devons faire des efforts, au contraire cela pèse sur nous et nous devons les faire. Le seuil d'alerte est atteint et comme il faut travailler sur le fond, je me suis renseignée sur toutes les analyses 2015. Lorsque vous demandez pourquoi nous n'avons pas revu notre manière de fonctionner l'an dernier, je vous réponds que l'an dernier il y avait déjà eu des mesures mises en place qui nous ont d'ailleurs permis d'absorber l'augmentation des rythmes scolaires correspondant à 5,5 % de masse salariale en plus. Vous pouvez vous rendre compte que nous n'avons pas affiché ce pourcentage de masse salariale dans le budget 2015 parce qu'il y avait déjà des mesures prises. Au moment du débat d'orientations budgétaires en décembre 2014, il était tout de même sérieux et responsable de commencer à mettre en place des mesures mais aussi d'avoir le recul nécessaire pour renforcer le Plan d'économies et pour prendre les décisions sur 2016. Nous avons maintenant le recul sur la Réforme des rythmes scolaires pour une année entière et sur l'ensemble des frais de fonctionnement des nouveaux équipements. Nous ne pouvons pas monter une prospective et un cadrage budgétaires sur des hypothèses fantaisistes. Ce Plan d'économies remet en cause tout ce que nous avons connu sur les finances publiques locales et il remet en cause surtout la manière dont les services ont travaillé et en 2015 il n'était pas possible de le prévoir de façon réaliste et objective dans le budget. Aujourd'hui, c'est possible. Cela signifie que sur chaque poste de dépenses, nous avons repris la mission, les objectifs à assurer et les choix politiques que nous devons faire. Dans le cadrage budgétaire peut-être qu'ils ne ressortent pas suffisamment parce que nous sommes encore en cadrage mais en février 2016, nous serons en mesure de vous présenter la traduction budgétaire précise de tout ce qui est en place de manière politique.

Monsieur VALENTINO, le Plan d'économies est chiffré, bien entendu. Il devient un engagement et nous devons le mettre en œuvre tous ensemble. Mais n'oubliez pas le dynamisme des recettes telle que la politique tarifaire adaptée, dynamique qui ne laisse pas de côté les plus fragiles. Elle est encore à améliorer, il faut travailler sur le fond, sur ce que l'on souhaite. Parce qu'un choix de politique tarifaire est un choix politique tout simplement. Qui veut-on avantager ? Quelle est la contribution de la collectivité ? Nous allons vers une remise en cause du niveau du service public et nous le savons tous. Il s'agit de décisions très compliquées, nous devons en mesurer l'impact sur la population puisque ce sont des services qui sont mis à sa disposition. Ce travail prend du temps puisqu'il a occupé toute l'année 2015 et il se traduit déjà par un premier Plan d'économies et cela va continuer sur les six premiers mois de 2016.

La stratégie patrimoniale, c'est l'objectif 2016 mais pas seulement. Nous allons donc être tous très occupés dans les commissions qui vont se multiplier et j'espère que vous vous sentirez tous impliqués.

Pour ce qui est de la perspicacité, dont parlait monsieur ISAAC-SIBILLE tout à l'heure à mon sujet, je me suis demandée pourquoi nous n'avions pas été plus offensifs. Je me suis plongée à nouveau dans les études qui ont toutes été menées en 2015 et tous les experts en finances locales ont publié leur rapport en 2015. Le directeur du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) s'est exprimé hier en disant qu'il faut arrêter de stigmatiser les collectivités locales. Il explique qu'en 2015, les dépenses de personnel stagnent mais dans ce cadre, 50 % des évolutions seraient surtout dues à la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires ; c'est ce que connaissent toutes les collectivités locales en ce moment. Peut-être que le directeur du CNFPT et le président de l'AMF ne sont pas perspicaces mais en tout cas, il s'agit bien d'analyses datant de 2015 qui nous alertaient pour cette année.

À ce propos, il y a un rapport d'un député qui a été commandé par une commission d'enquête de l'assemblée. Il n'a pas été publié (ça n'est pratiquement jamais arrivé qu'une commission d'enquête soit nommée, qu'un rapport soit travaillé et non publié). Ce rapport dit : « ... les collectivités locales ont des investissements en chute, « ... les collectivités locales pourraient très rapidement se retrouver avec une épargne nette négative. Les élus n'auront d'autre choix que d'augmenter la fiscalité... ». Il dit également : « ... ce qui est en jeu c'est l'autonomie et la liberté des collectivités locales... ». D'ailleurs lorsque le préfet de Région va répartir le fonds d'aide à l'investissement, nos décisions de politique publique, même si elle sont volontaristes, seront soumises à son appréciation. Ce matin dans le journal Les Échos ce rapport non publié a amené monsieur Christian ECKERT, secrétaire d'État au budget, à dire qu'il n'était pas impossible que le Gouvernement fasse évoluer, dans le budget 2017, sa politique sur la baisse des dotations. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui la brutalité et le choc arrivent sur les bureaux de l'exécutif au niveau du Gouvernement et que, pour la première fois, celui-ci se pose la question de savoir si cette baisse de dotations n'est pas trop brutale et trop sévère.

Il n'y a donc pas de vote puisque c'est un débat et la discussion continuera au moment du vote du budget 2016 qui aura lieu au conseil municipal de février prochain. Je remercie encore Aurélien DECUQ de sa présence et de son accompagnement pour ce débat.
(applaudissements)

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal,

DONNE ACTE à Madame le Maire de la présentation des orientations budgétaires 2016
et du débat qui en a suivi.

5 - CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME HÔTEL DE VILLE

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique qu'afin de répondre à l'exigence de mise en accessibilité des locaux municipaux aux personnes à mobilité réduite, le conseil municipal a approuvé par délibérations successives du 22 décembre 2004, 13 novembre 2008 et 18 décembre 2008, la construction d'une nouvelle salle du conseil. Cette dernière a été livrée en 2014 à l'achèvement du pôle d'équipements *Le Méridien*.

Par délibération du 15 novembre 2012, le conseil municipal, ouvrant la dernière phase de l'opération de restructuration et de mise en accessibilité du site, a approuvé le projet de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation avec diagnostic, portant notamment sur l'état sanitaire des bâtiments, leur efficacité énergétique, l'état intérieur des locaux et les équipements techniques.

Sur la base des esquisses présentées par le groupement METROPOLIS, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal, par délibération du 3 octobre 2013, a approuvé le programme de l'opération, dont les travaux étaient alors estimés à 2 M€ HT.

Les missions de diagnostic réalisées par la maîtrise d'œuvre ont mis en exergue, outre les nécessités de restructuration et de mise en accessibilité pour garantir la sécurité du public accueilli et des agents municipaux :

- des détériorations importantes de la structure du bâtiment du "château", susceptibles d'affecter la sécurité des locaux,
- des non-conformités réglementaires aux normes en vigueur, notamment des installations électriques et des réseaux informatiques.

Pour remédier à ces désordres révélés tant au "château", à l'annexe, qu'au bâtiment moderne, la maîtrise d'œuvre a préconisé d'importantes mesures correctives et de mise aux normes des bâtiments, qui ont conduit à passer le montant de l'Avant-Projet Définitif, tel que porté à la connaissance du Conseil municipal du 26 mars 2015, à 2 288 400 € HT, dont 800 000 € HT au titre de la vétusté et de la mise en sécurité.

Depuis cette date, l'actualisation de la prospective financière de la collectivité au vu de la diminution constante des dotations de l'État a conduit à adapter le programme d'équipement à l'évolution de la capacité d'investissement de la Ville. Les travaux relatifs à la réfection des façades et à l'aménagement des espaces verts ont été retirés de l'Avant-Projet Définitif, lequel a en conséquence été ramené à 1 564 000 € HT.

Compte tenu du montant estimatif du projet et de la période prévisionnelle de réalisation de ce dernier, il est proposé, pour en assurer le pilotage budgétaire, d'ouvrir une autorisation de programme avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016. Ce mode de gestion dynamique permettra :

- de renforcer la transparence et la visibilité financière en programmant à l'échelle pluriannuelle les crédits affectés à la réalisation de l'opération,
- de limiter la mobilisation prématurée de crédits de recettes en ajustant les ressources au fur et à mesure des besoins et en fonction de l'avancement effectif des travaux,
- d'accroître la lisibilité du budget en améliorant les taux de réalisation et en supprimant les reports de crédits.

1. Détermination du volume initial de l'autorisation de programme

Au vu de l'Avant-Projet Définitif, il est proposé, selon les modalités ci-après, de fixer le montant initial de l'autorisation de programme relative à l'opération de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville à 2,3 M€ TTC. Ce montant a vocation à être ajusté en 2016, au regard de l'attribution effective des marchés de travaux.

	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX	1 564 000 €	1 876 800 €
<i>Dont location bâtiments modulaires</i>	<i>111 000 €</i>	<i>133 200 €</i>
MAITRISE D'ŒUVRE	206 448 €	247 738 €
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	56 108 €	67 329 €
<i>Dont CT</i>	<i>9 680 €</i>	<i>11 616 €</i>
<i>Dont OPC</i>	<i>34 950 €</i>	<i>41 940 €</i>
<i>Dont CSPS</i>	<i>11 478 €</i>	<i>13 773 €</i>
DIVERS	75 000 €	90 000 €
<i>Dont Mobilier</i>	<i>41 667 €</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Dont Autres (frais d'insertion, signalisation, dépenses accessoires)</i>	<i>33 333 €</i>	<i>40 000 €</i>
REVISION DE PRIX	33 333 €	40 000 €
IMPREVUS ET ALEAS	91 950 €	110 340 €
AUTRES DEPENSES PREPARATOIRES PAYEES AU 31/12/15 (frais insertion, diagnostic amiante, relèves topographiques, sondages...)	9 162 €	10 994 €
SOUT-TOTAL	1 993 506 €	2 443 200 €
- location bâtiments modulaires (section de fonctionnement)	-111 000 €	-133 200 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	1 882 506 €	2 310 000 €

2. Phasage et plan de financement de l'autorisation de programme

Au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération, le phasage des crédits de paiement de l'autorisation de programme serait fixé comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Réalisé au 31 12 15 (prévisionnel)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL
2 310 000 €	75 000 €	400 000 €	1 120 000 €	715 000 €	2 310 000 €

Sans préjudice des subventions qui pourraient être sollicitées par la commune, le plan de financement prévisionnel du projet se présente comme suit :

FCTVA	378 932 €
Autofinancement/emprunt	1 921 068 €
TOTAL RECETTES	2 300 000 €

MME COSSON : Les travaux de réfection de façade et d'aménagement des espaces verts ont été retirés de l'avant-projet mais pour l'Hôtel-de-Ville il y a tout de même des détériorations importantes de la façade. Et d'un point de vue du maintien correct de ce bâtiment, cela nous pose problème. Pour l'aménagement des espaces verts, vous nous informez du décalage des travaux, nous sommes d'accord mais il est très important de ne pas abandonner ce projet.

MME LE MAIRE : Bien entendu, nous avons conservé les travaux de sécurité, y compris ceux qui doivent être faits sur la façade de l'Hôtel-de-Ville. Pour les espaces verts, c'est la même chose, il n'y aura que la partie accessibilité qui sera prise en compte. Par exemple, le passage entre l'Hôtel-de-Ville et le bâtiment moderne n'est pas du tout sécurisé et il sera réaménagé. Tout ce qui est fait au titre de l'accessibilité, de la mise en conformité et de la mise en sécurité est maintenu.

MME COSSON : Lors du vote de la délibération du 26 mars 2015, nous nous étions abstenus pour différentes raisons. Par exemple, concernant la surface utile et nécessaire pour la réorganisation des services cela nous paraissait insuffisant et pas assez pris en compte dans la présentation du projet. Je vois qu'il n'y a pas d'évolution à ce jour.

Je trouve qu'il y a beaucoup d'autosatisfaction sur le fait d'avoir fait de beaux investissements au niveau communal et d'avoir bien utilisé l'épargne brute qui est montée à des taux impressionnants. Je pense qu'il y a eu des dérives financières notamment sur deux bâtiments (l'Ellipse et le Méridien). Pour éviter des dérives financières, nous nous demandons comment se fait le contrôle d'une équipe qui suit des travaux ? À propos du désamiantage de l'ancienne salle du conseil municipal, je voudrais savoir ce qui a été pris en compte dans les travaux ? Et à propos des réseaux de chauffage ? J'avais déjà posé cette question. Ça reste un peu flou. Des choix sont faits, à un moment donné, paraissant maintenir des budgets mais pouvant exploser si on ne prend pas en compte ces questions. Donc pour l'instant, nous restons réservés comme vous le voyez.

M. BARRELLON : Évidemment le désamiantage est pris en compte. Nous ne pouvons pas faire l'impasse d'un tel poste et pour les réseaux de chauffage, vous aviez eu des inquiétudes lors d'un précédent débat. C'est pris en compte et l'architecte a donné des assurances pour cela.

MME COSSON : Il sera donc changé ?

M. BARRELLON : Non. Il sera testé et changé, pour partie si nécessaire.

M. AKNIN : Suite à votre remarque, madame COSSON, je vous explique à nouveau que nous avons eu une épargne importante au cours des années précédentes parce que nous avons eu des dotations à caractère exceptionnel de l'État qui sont maintenant supprimées. Nous avons eu des épargnes importantes qui se sont un peu cumulées puisque les investissements prévus initialement, il y a quelques années, ont été décalés. Automatiquement, cette épargne s'est cumulée.

MME COSSON : C'est une remarque que j'assume.

M. AKNIN : Et c'est une réponse que je vous ferai à chaque fois.

MME COSSON : Vous ne répondez pas sur la dérive des finances au niveau investissement.

M. AKNIN : Je ne suis pas technicien donc je ne pourrai pas vous répondre. Mais dans la prochaine délibération, vous verrez que pour la piscine il y a une autorisation de programme qui était prévue pour 11 250 000 € et nous en sommes à 10 270 000 €. Donc vous voyez que ça peut être aussi l'inverse de ce que vous dites.

M. VALENTINO : Je crois qu'on a distribué des « plus » et des « moins » coupure micro

M. ISAAC-SIBILLE : Lorsque nous avons évoqué ce dossier vous nous aviez promis de mettre en place une commission, avant de voter l'autorisation de programme, pour discuter des locaux, de leur répartition, de leur utilisation future, de l'accueil. Je vois, encore une fois, que vous passez l'autorisation de programme sans avoir organisé cette commission. Nous sommes prêts à travailler avec vous mais vous ne nous associez pas et nous avons le sentiment que notre avis ne vous intéresse pas.

MME LE MAIRE : Nous avons un programme de travaux qui aurait dû démarrer. Ici, il s'agit du recalage de la prospective budgétaire et à nouveau du travail sur ce dossier qui nous a fait perdre 7 mois. Mais l'autorisation de programme serait passée bien avant et jamais nous n'avons promis d'organiser une commission en amont.

M. ISAAC-SIBILLE : Je constate sur la forme que vous faites la promesse d'organiser une commission et que cela n'a pas lieu, c'est dommage. Sur le fond, on sait que notre capacité d'investissement va être réduite pendant ce mandat. Lors du prochain conseil municipal ou d'une commission, j'aimerais que vous nous disiez quelles sont les priorités d'investissement de votre mandat. J'aurais voulu, par exemple, qu'on nous dise ce qu'il en était des travaux de l'église. Est-ce que c'est une priorité ? Est-ce qu'on sera en capacité de les réaliser puisque l'épargne brute baisse ? Gérer c'est anticiper. Je voudrais que vous nous donniez la certitude que si jamais, au niveau de l'investissement, il y avait des impondérables vous pourriez faire face.

MME LE MAIRE : Merci, monsieur ISAAC-SIBILLE pour cette leçon de méthode de travail.

M. GILLET : Monsieur ISAAC-SIBILLE, nous sommes capables d'assumer notre politique communale sur tous les choix, et sans vous ! Nous n'avons pas besoin de vous pour assumer notre politique. C'est horripilant d'entendre ça !

M. ISAAC-SIBILLE : micro non ouvert

MME LE MAIRE : Non, monsieur ISAAC-SIBILLE, cela suffit car vos propos sont désagréables !

M. ASTIER : Monsieur ISAAC-SIBILLE, vous demandez une commission supplémentaire qui n'existe pas. Lors de la dernière commission où vous auriez pu tout à fait évoquer ce sujet mais vous ne l'avez pas fait, on se demande pourquoi, vous êtes parti au bout de 20 mn en claquant la porte. Commencez à travailler sur le fond dans les réunions qui sont prévues avant d'en réclamer d'autres.

M. ISAAC-SIBILLE : Vous savez pourquoi je suis parti ? Parce qu'à ce moment-là je posais des questions et qu'on me disait qu'on ne pouvait pas me répondre tant que les arbitrages n'étaient pas faits.

MME LE MAIRE : Vous faites comme vous le souhaitez. Vous avez envie de partir de commission, vous partez ce n'est pas un problème. Mais en retour, nous vous disons qu'entre élus responsables on peut aussi s'exprimer différemment. Je comprends très bien que vous ayez envie de remettre en cause notre politique. Nous travaillons à nouveau sur ce dossier en toute responsabilité. Nous avons été amenés à recalculer ce projet qui nous a retardé de 6 mois parce que ce n'est pas si simple de faire des choix et de voir si tous les projets de travaux sont corrects. Il fallait bien que, techniquement, ces choix de travaux reportés soient cohérents et incluent ce que l'on veut faire. Techniquement il a fallu revoir un certain nombre de choses avec l'architecte. Nous nous sommes posés beaucoup de questions. Malheureusement nous avons dû, pour l'instant, remettre à plus tard certains travaux concernant l'accueil de la mairie malgré l'importance. C'est en toute responsabilité que nous recalculons ce projet. Au sujet de la commission sur l'aménagement de l'accueil de la mairie, nous l'avons dit et nous la mettrons en place. Mais avant de demander votre avis sur l'accueil, il est tout de même normal que les services eux-mêmes fassent connaître leurs besoins au directeur général des services et à l'architecte. Ces besoins doivent intégrer des missions qui évoluent. Ce travail va pouvoir s'engager au premier semestre 2016 puisque le planning des travaux va nous amener jusqu'en juillet 2016. Il faut mettre à profit cette période afin de pouvoir confronter les besoins au quotidien des agents et en même temps préparer la mairie de demain, la dématérialisation, etc.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (3 absentions),

ACCEPTE de fixer le montant initial de l'autorisation de programme relative à l'opération de restructuration et de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville à 2,3 M€ TTC, selon les modalités décrites ci-dessus. Ce montant a vocation à être ajusté en 2016, au regard de l'attribution effective des marchés de travaux.

6 - RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que la Ville ayant décidé de recourir aux Autorisations de programme/Crédits de paiements pour le pilotage financier de ses grands projets d'équipement, il convient d'établir un bilan annuel des engagements en cours et d'ajuster, le cas échéant, le montant des enveloppes financières et des échéanciers pluriannuels de paiements associés afin de tenir compte du rythme de progression des chantiers et de l'évolution des besoins en crédits.

1. Rappel des objectifs de la gestion des projets d'investissement en Autorisation de programme/Crédits de paiement

La gestion en Autorisation de programme d'un projet d'investissement permet, en dépassant le principe d'annualité budgétaire, de ne pas inscrire sur un même budget le coût total d'une opération de travaux dont la réalisation est amenée à s'échelonner sur plusieurs années. Le montant de l'Autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation du projet. Ce montant peut-être révisé à tout moment en session budgétaire. Les crédits de paiement (CP) sont quant à eux inscrits chaque année au budget de l'exercice pour le montant des dépenses qui seront effectivement mandatées sur l'année. De ce fait, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne s'apprécie qu'au seul regard des crédits de paiement inscrits au budget N. Parallèlement, un échéancier prévisionnel et pluriannuel des crédits de paiement permet à tout moment de mesurer la charge des engagements restant à honorer sur les exercices ultérieurs. Par rapport à une gestion budgétaire classique des investissements, la gestion en AP/CP permet donc notamment :

- de renforcer la visibilité financière en programmant, pour plusieurs années, les crédits affectés à la réalisation d'une opération d'envergure;
- de limiter la mobilisation prématurée des crédits de recettes en ajustant les ressources au fur et à mesure des besoins et en fonction de l'avancement effectif de travaux;
- d'accroître la lisibilité du budget en améliorant les taux de réalisation et en limitant les reports de crédits.

2. Situation des Autorisations de programme

□ Autorisation de programme *Piscine municipale*

Par délibération du 20 décembre 2011, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet Définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement. Ce montant a été ajusté à 3 reprises, par délibérations du 20 décembre 2012, 19 décembre 2013 et 27 mai 2014. La situation actuelle de l'Autorisation de programme se présente comme suit :

MONTANT DE L'AP		PHASAGE ACTUEL DES CP			
Montant initial (DCM 20/12/11)	Montant actuel (DCM 27/05/14)	CP mandatés au 31/12/14 (cumul)	CP 2015 (mandaté prévisionnel)	CP 2016	CP restants disponibles sur exercices ultérieurs
11 250 000,00 €	10 270 000,00 €	9 260 037,90 €	611 809,82 €	50 000,00 €	348 152,28 €

L'équipement a été livré au 1er semestre 2014 et l'exécution financière des contrats est à ce jour pratiquement achevée, à l'exception du solde de certains décomptes généraux définitifs, anticipés pour un montant maximum de 50 000 € en 2016. L'autorisation de programme sera clôturée après paiement de ces soldes et devrait ainsi afficher, *in fine*, un montant total réalisé de l'ordre de 9,9 M€.

Sur cette base, le plan de financement ressortirait comme suit :

	Prévisionnel au 31/12/2015
Subvention Département	484 500 €
FCTVA	1 549 802 €
Autofinancement et emprunt	7 887 546 €
TOTAL	9 921 848 €

□ Autorisation de programme *Pôle d'équipements Deshay-Neyrard (Méridien)*

Par délibération du 26 mai 2011, sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet définitif (APD), le conseil municipal a fixé le montant global initial de l'autorisation de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement. Ce montant a été ajusté à 3 reprises, par délibérations du 20 décembre 2012, 19 décembre 2013 et 27 mai 2014. La situation actuelle de l'Autorisation de programme se présente comme suit :

HISTORIQUE DE L'AP		PHASAGE ACTUEL DES CP			
Montant initial (DCM 20/12/11)	Montant actuel (DCM 27/05/14)	CP mandatés au 31/12/14 (cumul)	CP 2015 (mandaté prévisionnel)	CP 2016	CP restants disponibles sur exercices ultérieurs
7 100 000,00 €	8 570 000,00 €	7 729 085,00 €	402 177,44 €	50 000,00 €	388 737,56 €

L'équipement a été livré au 1er semestre 2014 et l'exécution financière des contrats est à ce jour pratiquement achevée, à l'exception du solde de certains décomptes généraux définitifs, anticipés pour un montant maximum de 50 000 € en 2016. L'autorisation de programme sera clôturée après paiement de ces soldes et devrait ainsi afficher, *in fine*, un montant total réalisé de l'ordre de 8,2 M€.

Sur cette base, le plan de financement ressortirait comme suit :

	Prévisionnel au 31/12/2015
Subvention CNC (cinéma)	280 000 €
Subvention Région (cinéma)	150 000 €
Subvention CAF (crèche)	116 400 €
Subvention CAF (centre social)	180 400 €
Subvention Département - contrat pluriannuel (centre social)	68 317 €
FCTVA	1 277 834 €
Autofinancement et emprunt	6 108 311 €
TOTAL	8 181 262 €

□ Autorisation de programme *Restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville*

Conformément aux termes de la délibération du 17 décembre 2015 autorisant la création de l'autorisation de programme, celle-ci se présente comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Réalisé au 31 12 15 (prévisionnel)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL
2 310 000 €	75 000 €	400 000 €	1 120 000 €	715 000 €	2 310 000 €

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

FCTVA	378 932 €
Autofinancement/emprunt	1 921 068 €
TOTAL	2 300 000 €

M. VALENTINO : Nous avons déjà traité ce genre de programmes précédemment et nous avons manifesté la volonté que chacun de ces programmes soient votés séparément, ce que vous n'avez pas voulu faire. Aujourd'hui vous faites encore mieux, vous en ajoutez un troisième et vous nous demandez un seul vote sur trois programmes. Il n'est pas question de cela, c'est contraire à l'esprit démocratique. Donc nous nous abstenons.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),

- APPROUVE la révision des Autorisations de programme mentionnées ci-dessus,

- APPROUVE la décision du report automatique sur le budget 2016 des crédits de paiement 2015 qui ne seraient pas consommés, afin d'en permettre la mobilisation dès le 1^{er} janvier 2016.

7 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.[...] ».

Hors autorisations de programme et remboursement du capital de la dette, les crédits d'investissement ouverts au budget 2015 s'élèvent à 3 186 538,18 €. En application des dispositions ci-dessus mentionnées, il est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2015, soit 796 634,54 € ;
- d'affecter cette somme tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement ci-après, ouvertes au budget 2015 :

• Crédits votés par opération (hors AP-CP et capital de la dette) :

		Budget 2015	Crédits 2016 préalables au vote
101	HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	267 552,18 €	66 888,05 €
102	VRD ET ECLAIRAGE PUBLIC	497 328,94 €	124 332,24 €
103	ESPACES VERTS	175 082,94 €	43 770,74 €
104	BATIMENTS SCOLAIRES ET ANNEXES	188 634,79 €	47 158,70 €
105	BATIMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ANNEXES	167 645,94 €	41 911,49 €
106	BATIMENTS CULTURELS	73 308,18 €	18 327,05 €
108	BATIMENTS DIVERS	375 465,33 €	93 866,33 €
109	VEHICULES	20 000,00 €	5 000,00 €
110	POLITIQUE FONCIERE	105 000,00 €	26 250,00 €
111	BATIMENTS SOCIAUX	58 727,87 €	14 681,97 €
117	INFORMATISATION ECOLES PUBLIQUES	49 115,81 €	12 278,95 €
124	ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	232 651,86 €	58 162,97 €
126	RESTRUCTURATION-ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	315 702,41 €	78 925,60 €
127	PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE	95 000,00 €	23 750,00 €
128	REGROUPEMENT ECOLE LA PLAINE-CHANTEGRILLET	42 000,00 €	10 500,00 €
	Total crédits par opération	2 663 216,25 €	665 804,06 €

Crédits votés par chapitre (hors AP-CP et capital de la dette)

		Budget 2015	Crédits 2016 préalables au vote
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000,00 €	500,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	380 000,00 €	95 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 107,53 €	2 526,88 €
26	PARTICIPATIONS & CREANCES	1 000,00 €	250,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00 €	500,00 €
4541	COMPTE DE TIERS - CROIX BERTHET	0,00 €	0,00 €
4581	COMPTE DE TIERS - PROJET NATURE	128 214,40 €	32 053,60 €
	Total crédits par chapitre	523 321,93 €	130 830,48 €

Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2016 et de respecter les obligations de la commune en matière de délais de paiement. Cette facilité favorisera en outre la réalisation de la politique d'équipement de la ville telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2016.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2016, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2015,

- AUTORISE l'affectation de la somme indiquée tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement détaillées ci-dessus, ouvertes au budget 2015.

8 - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme ASTRE, Conseillère Municipale déléguée ressources humaines, affaires générales, explique que pour permettre à l'autorité territoriale de mener à bien la procédure des avancements de grade en début d'année 2016, il est proposé de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal est donc appelé à approuver les créations sus-citées, sachant que les postes dans les grades et temps de travail d'origine seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique.

Les dépenses résultants des créations de postes susvisées sont à inscrire au budget, chapitre 12, articles 64111 et suivants.

M. VALENTINO : Est-ce que nous pourrions comparer nos effectifs par rapport à une commune de la même strate ? Est-ce que vous avez des éléments de comparaison , je voudrais savoir comment nous nous situons par rapport aux autres communes ?

MME LE MAIRE : Je vous ai donné la dépense de personnel par habitant de Sainte-Foy-lès-Lyon mais lors d'une commission institutions nous pourrions vous donner d'autres éléments. Par contre les collectivités n'ont pas du tout la même typologie de personnel et ce sera plus compliqué à communiquer car il faut tenir compte des agents titulaires et des agents non titulaires. Mais nous pourrions très bien vous fournir ces informations lors d'une commission.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

P. J. : 1 tableau annexé en fin de procès-verbal

9 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 SAGYRC

Monsieur PATTEIN, Conseiller municipal, rappelle que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 12 juillet 1999 dispose notamment que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ».

Le rapport présente l'activité du Sagyrc pour 2014, complété d'une annexe financière, ainsi que les perspectives 2015.

Cette communication étant faite au titre de l'information des communes membres, le conseil municipal n'est pas appelé à délibérer.

MME COSSON : Je vous remercie pour cette présentation. C'est un dossier ancien qui montre qu'il y a besoin de réparer un certain nombre d'aménagements qui ne prenaient absolument pas en compte la place de la rivière qui était réduite à un espèce de canal dans la ville. Nous pouvons nous féliciter qu'il y ait eu ce mouvement collectif avec les autres communes.

Dans deux ans c'est la Métropole qui va reprendre cette compétence mais je trouve que le débat sur l'implication des communes à ce sujet reste important.

Je voulais savoir ce qu'il en était des travaux. Apparemment nous sommes dans les temps et cela signifie qu'ils redémarrent en 2016 sur notre commune. En tout cas si nous avons des précisions de calendrier, j'aimerais bien les avoir. Cet élargissement du lit de l'Yzeron est attendu depuis très longtemps et c'est plutôt positif. Au-delà de l'aménagement pour la protection contre les crues, ce sera également un aménagement de modes doux, de trames verte et bleue, de circulation de randonneurs de Charbonnières à Oullins. Cela va être un espace de promenade entièrement revalorisé pour la Gravière et Beaunant. J'aimerais bien que nous allions jusqu'à refaire une liaison plus forte entre Beaunant et la Gravière. Nous verrons comment cela se passera et nous pourrions peut-être mobiliser les habitants lorsque les travaux auront lieu.

Je trouve très positif tout ce qui concerne l'aménagement du lit de la rivière, la reconstitution de la bio-diversité et le retour de la truite fario. Je pense que cette rivière est en train de revivre et c'est d'un grand intérêt pour la place de la nature en ville.

Pour ce qui est du collecteur, le projet traîne car cela reste un vrai souci de pollution régulière dans le lit de cette rivière. Donc les efforts faits d'un côté peuvent être très rapidement détruits par cette pollution.

La qualité de la rivière n'est pas seulement à prendre en compte lorsqu'elle déborde mais surtout lorsqu'elle manque d'eau et notamment pour sa qualité biologique et la possibilité de vie. Ce qui est estimé et qui se trouve dans le document c'est qu'il y a tout de même 44 % de prélèvement d'eau. Ce sont certainement des prélèvements réguliers qui font penser que des personnes viennent pomper l'eau de cette rivière. Comment le SAGYRC peut intervenir ? Quels moyens avons-nous pour intervenir auprès des propriétaires qui se servent de cette eau ? Cela me paraît d'intérêt général.

À propos des barrages cela reste un débat qui traverse toutes les composantes. Il y a une enquête publique et le financement est garanti à 36 % mais il faut trouver 64 %. En tout cas le débat va continuer car rien est encore réglé et ces questions vont continuer à se poser dans nos différentes organisations.

M. AKNIN : Monsieur PATTEIN, j'ai étudié le budget du SAGYRC et je voulais savoir ce que concernait ces dépenses de communication parce qu'elles représentent 15 % du budget ?

M. PATTEIN : Monsieur AKNIN, le terme de communication est un peu général. Cela intègre le site Internet, les supports des enquêtes publiques, les frais et horaires des enquêteurs publics, tout ce qui concerne l'information des riverains au sujet de ces aménagements. Aujourd'hui la communication avec les riverains, pour ce qui est parcellaire, ne se fait qu'en courrier recommandé donc je crois que cela concerne aussi les frais d'affranchissement.

Madame COSSON, je vais vous apporter quelques éléments de réponse suite à votre intervention.

En ce qui concerne la solidarité, pour ce genre de programme, c'est très difficile de se retrouver très nombreux car nous n'avons pas forcément la même vision. Par contre sur les attentes, toutes les communes sont d'accord même celles qui aujourd'hui se posent des questions par rapport au positionnement des équipements. Aujourd'hui ces communes ont plutôt des questions et des inquiétudes quant aux impacts, etc. Nous avons donc quelques désaccords mais il y a une chose qui n'a jamais été remise en cause c'est le principe de solidarité qui a été voté, y compris lors des mandats antérieurs. Il faut savoir qu'au moment où s'est constitué le Contrat de rivière, en 2001-2002, il n'y avait pratiquement plus d'élus présents ; il devait en rester 2 sur 38 personnes. Nous sommes bien dans une continuité où la solidarité des communes joue sur tous les aspects lorsque l'on se remémore toutes les études hydrauliques qui ont été montées en 2002, le dossier PAPPI en 2012 et labellisé en 2013, les phases opérationnelles à partir d'Oullins en 2014. Mais je suis d'accord avec vous, aujourd'hui si nous devons traiter cela c'est parce qu'il y a eu certaines erreurs urbanistiques, des erreurs de traitement des espaces et une mauvaise prise en compte de la rivière qui a été traitée comme un vulgaire canal à ciel ouvert. Actuellement nous sommes en train de tout revoir et nous nous rendons compte que cela coûte cher.

Sur la partie de la Métropole, nous avons une échéance au 1^{er} janvier 2018. Nous avons donc une négociation à étudier pour savoir quelle compétence va prendre la Métropole et si elle pourra s'en charger rapidement sachant tout le travail qu'il y a à faire sur deux ans. Pour l'instant, nous n'en savons pas plus, cela fait partie des discussions que nous devons avoir avec elle.

Il y a également le problème de la place des différentes communes. Est-ce que la Métropole va désigner elle-même les représentants ? En tout cas nous sommes, avec madame le Maire et monsieur GILLET, très attentifs sur l'impact de Sainte-Foy-lès-Lyon pour tout ce qui va nous concerner, toute l'implication et la représentativité que l'on doit avoir. C'est un travail qui va se mettre en place et que nous vous restituerons.

Pour le planning des travaux, vous avez compris que la première partie en aval sur Oullins était terminée. Maintenant les travaux du Merlot vont commencer. Cela démarre, pour 2016, du stade du Merlot jusqu'à la bifurcation du ruisseau en haut et pour 2017, ce sera la deuxième partie qui va jusqu'au pont rouge ; il y a une partie située sur Oullins et l'autre sur Sainte-Foy-lès-Lyon. La logique aurait voulu que l'on démarre du pont rouge et que l'on remonte jusqu'au pont de Limburg mais à cet endroit-là se trouve le collecteur qu'il faudra déplacer lorsqu'on installera le nouveau. Tant que la Métropole n'aura pas traité ce problème de nouveau collecteur, nous ne pouvons pas commencer ces travaux ; donc c'est bloqué jusqu'en 2018. Nous avons pensé que si nous attendions de continuer les travaux cela allait les repousser jusqu'en 2019-2020 et que c'était ennuyeux de laisser cet espace en souffrance, sans aménagement. Nous avons donc demandé des simulations hydrauliques pour voir ce qui se passait si nous commençons les travaux au-dessus du pont de Limburg en même temps que le site du Merlot. Il s'est avéré qu'il est possible de le faire. Nous allons donc commencer par le haut (au niveau du magasin Grand Frais) et nous redescendrons ensuite vers Limburg. Cela va se faire sur deux ans avec une partie en mai et une autre en novembre 2016. Ensuite les travaux continueront sur Francheville et Tassin.

M. ISAAC-SIBILLE : On a parlé de la rivière et du collecteur mais il y a le problème du CD 42. Je voudrais savoir où nous en sommes car il me semble important de réduire cette route à deux fois une voie.

MME LE MAIRE : Ce sera fait puisque c'est ce qui a été décidé. Un chef de projet a été nommé pour janvier 2016. En parallèle, il y aura les travaux du Sagyrç ainsi que les travaux de la Métropole pour le rétrécissement de la voirie.

M. ISAAC-SIBILLE : Donc c'est acté et financé ?

MME LE MAIRE : Oui c'est acté dans la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) du Grand Lyon. Ce rétrécissement de voirie est un projet capital pour le quartier de Beaunant et il sera en phase avec les liaisons de voies qui sont prévues.

Monsieur PATTEIN, je vous remercie pour la présentation très intéressante et pour le rapport très bien élaboré.

(applaudissements).

Vous venez d'avoir des éléments du planning mais lors d'une prochaine commission travaux, nous pourrions en reparler avec des éléments beaucoup plus précis et monsieur PATTEIN sera présent pour répondre à toutes vos questions.

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité Sagyrç 2014, complété d'une annexe financière ainsi que des perspectives 2015.

10 - CONTRIBUTION COMMUNALE AU SAGYRC

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique qu'au titre de l'année 2015, la contribution financière de la commune au SAGYRC a été arrêtée à la somme de 257 542 €. Pour 2016, le montant de cette participation aux charges du syndicat est provisoirement arrêtée au montant de 253 404 €.

Le Comité syndical du SAGYRC a délibéré en 2003 sur la possibilité donnée aux communes membres de couvrir leur participation financière par voie de contribution budgétaire ou de fiscalisation auprès des contribuables aux trois taxes locales. S'agissant d'une dépense obligatoire, il revient chaque année au conseil municipal de déterminer le mode de financement de cette contribution.

Pour 2016, il est proposé au conseil municipal, comme les années précédentes, de budgétiser la totalité de la participation communale et, en conséquence, de reconduire les crédits de dépenses correspondant à la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la collectivité.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE, comme les années précédentes, de budgétiser la totalité de la participation communale au syndicat et, en conséquence, de reconduire les crédits de dépenses correspondant à la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la collectivité.

11 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COLLÈGE DU PLAN DU LOUP - MODIFICATION

Madame le Maire, explique que l'article L 421-2 du code de l'éducation dispose que les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) sur le territoire de la Métropole de Lyon sont de quatre dans le cas où l'effectif du conseil d'administration est de trente membres.

Par courrier du 3 novembre 2015, madame la Principale du collège du Plan du Loup nous informe que la composition du conseil d'administration du collège du Plan du Loup doit comprendre deux représentants de la Métropole de Lyon, collectivité de rattachement, et deux représentants de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, siège de l'établissement.

Par délibération du 18 décembre 2014, le conseil municipal avait, à la demande de l'établissement conformément à de nouvelles dispositions issues de la loi dite MATPAM, désigné un représentant, alors qu'initialement deux représentants avaient été désignés.

Il convient de désigner à nouveau les représentants de la commune au regard de ces nouvelles dispositions (deux titulaires, deux suppléants).

Il est rappelé que le conseil municipal du 18 décembre 2014 a désigné Catherine MOUSSA en qualité de titulaire et Nicolas RODRIGUEZ en qualité de suppléant ; par délibération du 24 avril 2014, le conseil municipal a désigné Catherine MOUSSA et Célia GOUBET, titulaires et Nicolas RODRIGUEZ et Virginie ALLES, suppléants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité, à main-levée,
DÉSIGNE, selon les nouvelles dispositions :
- C. MOUSSA, titulaire,
- C. GOUBET, titulaire,
- N. RODRIGUEZ, suppléant,
- V. ALLES, suppléant,

représentant la commune au sein du conseil d'administration du collège du Plan du Loup.

12 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIGERLY

Madame le Maire, explique que depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des communes en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Par conséquent, pour ces compétences, la Métropole se substitue au sein du SIGERLY aux communes. Cette évolution légale a nécessité de réviser les statuts du SIGERLY et de revoir les modalités de représentation des membres.

Suite à cette modification, en vue de l'installation de la nouvelle assemblée, chaque commune doit réélire avant le 20 janvier 2016 un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le mandat des délégués de la commune sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est rappelé que le conseil municipal du 17 avril 2014 a désigné Alain BAVOZET et Bernard MOMIN, titulaires et Pierre BARRELLON et Magali VILLARET, suppléants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité, à main-levée,
DÉSIGNE, selon les nouvelles dispositions :

- A. BAVOZET, titulaire,
- P. BARRELLON, suppléant,

représentant la commune au sein du Sigerly.

13 - DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC CIMETIÈRE – DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE

Mme ASTRE, Conseillère Municipale déléguée ressources humaines, affaires générales, rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le recours à la procédure simplifiée prévue à l'article L 1411-12 du C.G.C.T., pour le renouvellement de la convention de délégation du service public du cimetière communal, relative aux prestations de service extérieur des pompes funèbres, à l'entretien et au gardiennage du cimetière communal sis 27 chemin de Montraÿ.

A l'issue de la consultation lancée, une seule candidature a été enregistrée, celle du prestataire actuel, l'entreprise BRUN-CELLA.

Après étude du dossier administratif et analyse des documents remis à l'appui de la candidature déposée, notamment les capacités est moyens, la proposition du soumissionnaire unique a été jugée suffisante et à même d'assurer la qualité du service attendu et l'égalité des usagers.

Au terme des négociations menées avec le représentant du candidat pressenti, le projet de convention qui vous est soumis, formalise les conditions et modalités des prestations relatives au service extérieur des pompes funèbres, à l'entretien et au gardiennage du cimetière communal, sis 27 chemin de Montraÿ, à confier à la société BRUN-CELLA pour une durée de trois (3) ans.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente avec le titulaire désigné et tous documents nécessaires à sa mise en place juridique.

M. VALENTINO : Je n'ai pas compris comment le délégataire était rémunéré.

MME IMHOFF : Il y a deux niveaux de rémunération : pour la partie services extérieurs des pompes funèbres (mise en caveau, inhumation, exhumation...), le délégataire est rémunéré sur la base des tarifs de la grille tarifaire adoptée chaque année par le conseil municipal. Pour la partie gardiennage et entretien du cimetière, il s'agit du forfait négocié dans la convention et qui apparaît dans le document en annexe 2.

M. VALENTINO : Cela signifie que ce sont les usagers qui règlent la totalité ?

MME IMHOFF : Ce sont les usagers, pour la partie services extérieurs des pompes funèbres et la Ville pour la partie forfait entretien et gardiennage ; c'est le principe d'une délégation de service public.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente avec le titulaire désigné et tous documents nécessaires à sa mise en place juridique, tel qu'indiqué ci-dessus.

P. J. : projet de convention annexé en fin de procès-verbal

14 -GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAINE – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que le projet de regroupement physique des écoles de la Plaine et Chantegrillet est l'aboutissement d'un processus engagé et mûri depuis plusieurs années, dont la 1ère étape a été le regroupement pédagogique en 2010.

La diminution constante des effectifs scolaires, passés de 320 élèves en 1991 à 168 en 2015, les obligations réglementaires de mise en accessibilité, outre la nécessaire approche des performances énergétiques ont naturellement amené la collectivité à situer cet enjeu dans le contexte global de la gestion de la collectivité et à étudier la réunion des deux écoles sur un même site.

A la demande de la commune, le Grand Lyon a étudié en 2011 la faisabilité de restructuration des groupes scolaires La Plaine et Chantegrillet sur chacun des sites. Cette étude a été l'objet d'une concertation entre septembre 2012 et juillet 2013. L'appréciation des réalités a conduit naturellement à un regroupement sur le site de la Plaine : une école plus adaptée aux aménagements pédagogiques d'aujourd'hui, une capacité d'extension sur le terrain contigu, un bilan économique plus favorable, outre l'origine géographique des élèves dont 65 % résident dans le périmètre scolaire de la Plaine. Le terrain de sport attenant, utilisé au quotidien par les écoles du quartier et régulièrement par les associations sportives, doit conserver sa destination car il s'inscrit pleinement dans une dynamique de vie de quartier.

Par décision du 13 février 2015, une mission de programmation a été confiée à la société ARCHIGRAM en vue de définir le programme de restructuration de l'école et le programme de réaménagement du terrain de sport de la Plaine.

Plusieurs réunions de travail et une concertation avec les usagers ont eu lieu en mars 2015 : entretiens collectifs de consultation avec les directeurs et enseignants des écoles de Chantegrillet et de la Plaine, les agents du service vie scolaire des deux écoles, les référents TAP et les représentants des familles.

Le projet de réaménagement du terrain de sport prend en compte la diversification des pratiques sportives (hockey sur gazon, rugby) et un travail a été conduit avec ces associations.

Suite à ces réunions, l'expression des besoins restituée par questionnaires a été analysée. Le programme a été finalisé après deux réunions de restitution en direction notamment des directeurs d'écoles, des enseignants et des parents en juin 2015.

*** Le groupe scolaire :**

Situé à l'angle du chemin des Fonts et de l'allée Jean-Paul II, le bâtiment construit en 1988 est composé de 7 salles de classe (3 pré-élémentaires en RDC et 4 élémentaires à l'étage) et de locaux annexes et de service liés (ateliers pour les classes élémentaires, couchettes pour les pré-élémentaires, restaurant et son office, BCD, salles d'activités et de psychomotricité, bureaux, sanitaires...) sur 1 200 m² de surface utile (SU) (dans œuvre et hors circulation).

Le bâtiment sera l'objet de travaux d'accessibilité réglementaire (estimés à 54 500 € HT), de maintenance lourde du clos-couvert vétuste (estimés à 362 000 € HT) et d'amélioration de la performance énergétique de son enveloppe désormais exigée par la Réglementation Thermique Globale (estimés à 341 000 € HT).

Il sera par ailleurs étendu de 200 m² de SU et restructuré pour accueillir une salle de classe (ou d'atelier - activités) supplémentaire à l'étage, une salle d'activités, une salle de couchettes, une salle de restauration et des locaux communs et de services supplémentaires au RDC (ensemble estimé à 1 171 500 € HT).

Enfin, des capacités d'extension future en RDC et à l'étage seront définies et réservées aux plans du bâtiment pour en garantir l'évolutivité au cours des prochaines décennies.

Ces travaux sont donc estimés au stade de la programmation à 1 929 000 € H.T. (soit 3 084 500 € T.T.C., tous frais et honoraires compris, valeur décembre 2015).

*** Le stade :**

Le terrain de sport, actuellement en stabilisé, hors d'état, sera totalement refait. La surface de jeu sera refaite en pelouse synthétique (estimée à 475 000 € HT y compris l'éclairage, la main courante, les bancs de touche, le panneau d'affichage), les pare-ballons (estimés à 15 000 € HT et la buvette (estimée à 25 000 € HT) refaits à neuf. Les vestiaires au sous-sol du groupe scolaire seront l'objet de travaux d'accessibilité réglementaire (estimés à 42 500 € HT) et de mise aux normes de sécurité incendie (estimée à 6 000 € HT) et un sanitaire accessible sera créé de plain-pied avec le terrain de sport et la buvette (estimé à 10 800 € HT).

Ces travaux sont donc estimés au stade de la programmation à 574 300 € H.T. (soit 844 200 € T.T.C., tous frais et honoraires compris, valeur décembre 2015).

Les deux opérations seront réalisées sous maîtrises d'œuvre et plannings séparés :

- le stade à l'étude en 2016 et aux travaux en 2017 pour une ouverture au printemps 2017,
- le groupe scolaire à l'étude en 2016-2017 et aux travaux en 2017-2019 pour une ouverture à la rentrée 2019.

Le programme détaillé est consultable au secrétariat général.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- valider le programme de restructuration et réaménagement du groupe scolaire de la Plaine,
- valider le programme du nouveau stade de la Plaine,
- autoriser Madame le Maire à lancer la consultation à venir pour la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre,
- autoriser Madame le Maire à lancer les phases opérationnelles successives nécessaires au développement des deux projets (programmes techniques détaillés, études de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade Avant Projet Définitif),
- autoriser Madame le Maire à lancer les consultations relatives aux marchés de travaux à venir,
- autoriser Madame le Maire à signer les marchés afférents aux différentes procédures ainsi que toute décision relative aux avenants et marchés complémentaires éventuels, les demandes d'autorisation d'urbanisme et tous documents subséquents nécessaires à leur mise en œuvre,
- autoriser Madame le Maire ou les adjoints délégués vie scolaire, enfance, jeunesse et sports à solliciter toute subvention.

MME PIOT : En commission nous avons étudié des plans plutôt précis du projet. Comment comptez-vous travailler avec l'IEN (Inspection de l'Éducation Nationale) par rapport aux perspectives que demande l'Éducation Nationale ?

MME MOUSSA : Il y a encore des alternatives à ces plans et c'est indiqué en clair dans le cahier des charges. En terme de surface nous allons encore faire des modifications et les architectes vont faire des propositions. Il y a encore des cloisons qui peuvent bouger notamment sur les ateliers. Rien n'est définitif pour l'instant.

MME PIOT : Qui fait l'analyse des besoins ?

MME MOUSSA : L'analyse des besoins, nous l'avons déjà en terme de surface par enfant, par exemple. En terme de classes, ce que nous voulons fournir, nous l'avons aussi. Ce sera plutôt sur les ateliers et les aménagements pédagogiques que ce sera encore étudié. Avec l'IEN, nous allons confirmer les besoins qui sont conformes aux directives de l'Éducation Nationale.

MME PIOT : Cela n'a pas d'impact budgétaire ?

MME LE MAIRE : Il faudra que l'ensemble de ce projet soit inclus dans l'enveloppe budgétaire. Ce que nous avons ici, c'est un plan, une programmation. L'expression des besoins a été faite tout au long de la concertation avec les parents d'élèves, les directeurs et les professeurs qui ont fait connaître leurs souhaits et cela a permis d'établir cette programmation de travaux et ce rapport que nous votons ce soir va permettre de lancer ce programme et la désignation de l'architecte.

MME PIOT : Sur le principe, le regroupement de l'école de la Plaine n'est pas un problème. Mais ce qui revient régulièrement est la question de l'accès à l'école. Ce qui nous semble étonnant c'est que, dans cette proposition, nous ne voyons pas le traitement de l'accès et de la sécurité des enfants. Est-ce que cela va se faire en parallèle de l'aménagement ? Est-ce que c'est le même calendrier ou du moins le même travail qui est établi avec la Métropole ? On connaît la dangerosité de l'accès à l'école de la Plaine, vous avez évoqué le fait que les familles sont intéressées pour l'organisation de Pédibus notamment sur cette école. Mais nous imaginons vraiment mal cette mise en place avec la traversée du chemin des Fonts.

Nous voudrions savoir également comment cela s'articule avec le projet global sur le quartier. Nous avons vu, dans le débat d'orientations budgétaires, que cela s'équilibrait financièrement avec la vente de l'école Chantegrillet. Qu'en est-il de cette perspective plutôt globale de ce regroupement de l'école de la Plaine dans l'ensemble du quartier la Plaine/Chantegrillet ?

MME LE MAIRE : Dans ce projet de restructuration d'école, nous incluons tout ce qui concerne l'accès, la voirie, les déplacements. Pour cela nous avons intégré ce projet dans la PPI de la Métropole du mandat 2014-2020. Le 10 décembre dernier, nous avons voté au Grand Lyon, les autorisations de crédit et de paiement sur la répartition globale de la PPI et notamment ce qui sera affecté à la voirie pour toutes les communes. Nous sommes aujourd'hui en attente de ce qui sera attribué pour la voirie à Sainte-Foy-lès-Lyon et notamment pour le projet allant de l'allée Jean-Paul II jusqu'au carrefour de la Salette car, pour la sécurité de l'école, nous souhaitons tenir compte de l'ensemble de la voirie de ce quartier. À ce jour, nous n'avons pas les crédits affectés mais nous avançons tout de même sur ce projet et nous votons cette autorisation pour faire rapidement un retour au Grand Lyon. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons les crédits alloués et les chefs de projets.

Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi l'étude sur le PLU-H (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat) parce que le quartier est concerné. Il me paraît donc logique de retravailler le secteur avec ce

regroupement d'écoles et ce qui va se passer dans le secteur de Chantegrillet. Et puis il va falloir tenir rapidement informés les habitants du quartier courant 2016 lors d'une réunion publique. Nous avons commencé à voir en interne les grandes orientations, nous attendons les études du Grand Lyon ; elles commencent à arriver. Nous avons eu déjà deux réunions intéressantes avec les premières orientations données et les premiers retours de la Métropole.

À noter que dans le débat d'orientations budgétaires, il est dit que la vente du terrain de l'école Chantegrillet, qui nous appartient, participe au financement de cette opération. C'est aussi une perspective d'évolution.

MME PIOT : Vous pensez que vous allez arriver à maintenir les échéances en parallèle ?

MME LE MAIRE : Il faudra y arriver et nous devons relancer la Métropole dès janvier 2016.

M. GILLET : Madame PIOT, nous devons jouer avec des lignes budgétaires, il y aura forcément un décalage, parce que lors de la construction de la nouvelle école, il faudra bien que les enfants se retrouvent dans une autre école.

MME PIOT : micro non ouvert

MME LE MAIRE : C'est aussi une de nos inquiétudes. Dès le mois de juin 2015, nous avons alerté le Grand Lyon en disant que nous avons des échéances. Tout est bien inscrit et nous avons eu sa réponse qui confirme bien les travaux de voirie de l'allée Jean-Paul II au carrefour de la Salette. Ensuite il faudra cibler en priorité le chemin des Fonts, la rue François Forest, le chemin Chantegrillet et la rue Laurent Paul, qui impactent directement les déplacements.

MME COSSON : En matière de voirie, il y a eu un échec dans ce quartier avec l'annonce qui avait été faite il y a quelques temps d'une expérimentation de circulation de véhicules. Cela avait été mené de manière tellement peu concertée avec les habitants que rien n'avait fonctionné.

MME LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser dire cela ; les habitants avaient demandé cette étude, ils en étaient informés. Madame COSSON, il y a eu une concertation. Nous avons proposé cette expérimentation de sens unique et la seule chose qui ne convenait pas était la solution technique et de ce fait, trois personnes ont refusé certains éléments techniques ; c'est la raison qui nous a fait suspendre le projet. Cela n'avait rien à voir avec le sens unique.

MME COSSON : En tout cas, l'annonce de cette expérimentation, le fait qu'elle ait pu être travaillée, etc, cela reste tout de même problématique...

MME LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai. Vous n'étiez pas présente ce jour-là et vous ne savez pas ce que les gens ont dit réellement. Il y avait eu concertation et tout le monde était d'accord sur l'expérimentation et le sens unique (ce n'était qu'un aménagement provisoire avec des barrières et des plots). Techniquement, la seule raison pour laquelle nous avons suspendu l'expérience, c'est parce que certains riverains considéraient que ce n'était pas, pour eux, suffisamment étudié techniquement. Depuis nous avons continué à travailler avec tous ceux qui pouvaient être impactés. Nous avons reçu des contributions jusqu'en juin 2015 de la part des commerçants, du CIL de la Plaine, du CIL La Plaine/Lyon 5^e, des riverains et des parents d'élèves. Nous avons ensuite réuni tout le monde en octobre dernier parce que nous nous sommes rendus compte que personne n'était d'accord. Maintenant nous avons recueilli tous ces éléments qui font partie du projet.

MME COSSON : En tout cas cet échec fait qu'il y a tout de même un certain nombre de questions qui se posent pour savoir comment ce problème de circulation va être géré dans le quartier. Est-ce que l'expérimentation va ou non exister ? Peut-être qu'il y a des informations que nous n'avons pas sur le sujet et qu'il serait intéressant d'avoir ce soir ? Bien sûr que la question du financement est importante mais nous aimerions aussi savoir comment cette expérimentation va se concrétiser ? Pour l'aménagement de la Plaine/Chantegrillet, vous dites que vous n'en savez rien. Ce que je veux savoir c'est à quel moment nous en discuterons ?

MME LE MAIRE : Au moment des commissions.

MME COSSON : D'accord mais sur quel projet ? À propos du terrain communal de l'école Chantegrillet est-ce que vous savez déjà à qui vous allez vendre ?

MME LE MAIRE : Non. Nous ne savons pas encore à qui nous allons le vendre.

MME COSSON : Vous nous présentez un projet...

MME LE MAIRE : On ne vous présente qu'un projet de travaux et vous ne votez que cela. Lorsque nous aurons des éléments plus précis à vous donner, nous vous en ferons part. Madame COSSON, la PPI est très importante puisque c'est la hauteur des crédits sur ce projet-là qui, à un moment donné, va aussi nous permettre de comprendre ce que nous allons pouvoir mettre en place.

Vous me parlez de la mise en sens unique du chemin des Fonts alors que nous parlons de la restructuration d'une école et je vois que vous avez très peu de questions à ce sujet. Je suis tout de même assez surprise... De plus vous revenez sur la sécurisation et sur l'arrêt d'une expérimentation. Oui, nous avons suivi ce que les habitants ont souhaité et nous avons levé cet essai. Aujourd'hui nous prenons en compte toutes ces contributions que nous faisons connaître au Grand Lyon pour avoir techniquement les solutions. Tout ce que je peux dire actuellement c'est que la question du sens unique n'est pas solutionnée parce que les intérêts des habitants ne sont pas les mêmes. De ce fait, je pense que l'intérêt général va primer.

MME COSSON : Si vous parlez de sécurisation dans ce secteur, je pense que c'est un peu incontournable de penser à un sens unique.

MME LE MAIRE : Non, c'est faux.

MME COSSON : Franchement, si il n'y a pas de trottoir correct je ne vois pas comment on peut sécuriser cet endroit.

Ma dernière question est de savoir comment vont être traités les modes doux dans ce secteur ?

MME LE MAIRE : J'en ai parlé tout à l'heure lors du rapport d'activités du développement durable. C'est pour cela que nous avons intégré la rue Simon Jallade et que nous inscrivons ce projet dans une PPI, pour ne pas simplement avoir des plots au bord d'une rue ou seulement des trottoirs refaits mais pour que l'on aménage et que soient pris en compte véritablement toute une circulation et des déplacements.

Concernant la circulation chemin des Fonts, vous nous accusez de ne pas concerter alors qu'on ne fait que cela et que les retours sont contradictoires puisque certains habitants s'opposent à ce sens unique. Nous voulions tenter une expérimentation afin de pouvoir mesurer exactement comment se faisaient les déplacements. Cela n'a pas pu se faire pour plusieurs raisons et nous avons suivi la volonté des habitants en levant les travaux prévus.

Pour ce qui est de la vente du terrain de l'école Chantegrillet, ne vous inquiétez pas. Nous ne

sommes absolument pas en lien avec des promoteurs. Nous avons simplement dit, pour le bilan économique et financier de cette opération, qu'il fallait lever des fonds. Il y a en partie, un emprunt et un prêt-relais et pour l'autre partie, nous essayerons de valoriser ce terrain. Nous ne savons pas encore à quelle hauteur, nous attendons d'avoir des discussions au niveau du PLU-H, pour quel type de logements, de services, etc. Tout ce que je peux vous dire c'est que les grandes orientations sont celles qui vous avaient été données l'année dernière au moment du Plan de Mandat. Nous avons fait une demande au Grand Lyon pour des projets de logements voire de logements intergénérationnels mais aussi pour des services et des espaces publics. Nous n'en sommes absolument pas à une valorisation ni à des discussions de vente.

MME LATHUILLIÈRE : Nous saluons la fusion de ces deux écoles que nous réclamions depuis longtemps parce qu'elle est absolument nécessaire tant du point de vue pédagogique que du point de vue économique. Après l'équation budgétaire que vous venez d'exposer, nous sommes sceptiques sur l'augmentation des réserves pour le futur.

M. BARRELLON : Ces réserves pour le futur ne sont pas construites, il s'agit simplement, dans le schéma, de cases réservées pour la suite.

MME LATHUILLIÈRE : Oui mais cela s'élève tout de même à 800 000 €.

M. BARRELLON : Non.

MME LE MAIRE : Il n'y a pas de chiffrage.

MME LATHUILLIÈRE : Pourtant on passe de 1 200 000 € à 1 171 000 €...

M. BARRELLON : La somme de 1 171 500 € H.T. correspond à ce qui est lié au regroupement uniquement. Pour arriver à 1 929 000 €, il faut ajouter tous les travaux d'accessibilité, de maintenance lourde et d'amélioration de la performance énergétique. C'est ce qui fait le total.

MME LE MAIRE : Lorsqu'on parle de réserve cela signifie que dans le futur il sera possible de construire sur ce qu'il reste. Si on s'aperçoit que les effectifs scolaires augmentent sur le secteur, il sera toujours possible de reconstruire ou d'étendre la surface et de ce fait on garde cette réserve. Le programme consiste à mesurer une extension qui s'élève à 200 m² en tenant compte des effectifs actuels et à faire une projection de ce que pourrait être cet effectif dans un court ou moyen terme. Pour l'instant, nous constatons que nous avons une baisse constante mais il nous a tout de même paru intéressant de nous dire qu'il serait peut-être possible, dans l'avenir, de faire évoluer ce groupe scolaire. L'extension concerne le regroupement actuel, il n'y a pas de chiffrage pour l'avenir.

MME MOUSSA : Il n'y a pas de surcoût mais dans le cahier des charges nous demandons aux architectes de prévoir, notamment en terme de couloirs, pour ne pas avoir à refaire des travaux dans une classe lors d'une éventuelle extension et en terme de réseaux enterrés, si il fallait ajouter de l'électricité ou du chauffage. Ce n'est qu'une note inscrite dans le cahier des charges.

M. ISAAC-SIBILLE : Notre groupe s'abstiendra de voter au regard du coût que représente cette opération pour une 7^e classe et de la vente du terrain de l'école Chantegrillet. Car je pense qu'il est important que le quartier de Chantegrillet conserve un équipement public et si nous le vendons sans le bâtiment, nous perdons des mètres carrés. Le PPI n'étant toujours pas décidé, je pense que lancer des grands travaux c'est très prématuré pour les aménagements alentours. Je trouve qu'une solution pourrait regrouper, au vu des effectifs scolaires, l'ensemble des deux écoles sans faire beaucoup de travaux. Vu les contraintes budgétaires annoncées, investir 3 M€ dans cette opération qui n'est pas mature, cela ne me semble pas raisonnable et nous ne voterons pas ce rapport.

M. MOMIN: Pour ceux qui craignent quelque négociation secrète avec les promoteurs, je peux vous dire que tant que le PLU-H n'est pas défini il n'y a aucun promoteur qui ne s'y intéressera parce que, de ce fait, ce n'est absolument pas valorisable.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (8 absentions),

- VALIDE le programme de restructuration et réaménagement du groupe scolaire de la Plaine et le programme du nouveau stade de la Plaine,

- AUTORISE Madame le Maire à lancer les phases opérationnelles successives nécessaires au développement des deux projets et les consultations relatives aux marchés de travaux à venir,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés afférents aux différentes procédures ainsi que toute décision relative aux avenants et marchés complémentaires éventuels, les demandes d'autorisation d'urbanisme et tous documents subséquents nécessaires à leur mise en œuvre,

- AUTORISE Madame le Maire ou les adjoints délégués vie scolaire, enfance, jeunesse et sports à solliciter toute subvention.

15 - TARIFS PISCINE

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique qu'après une année de fonctionnement de la piscine municipale le KUBDO, un 1^{er} bilan de la fréquentation de l'établissement a été établi. Les principaux éléments de ce bilan sont les suivants :

- 80 000 entrées payantes entre le 5 juillet 2014 et le 30 juin 2015
- 5196 abonnements (58 % fidésiens)
- 7 299 entrées d'enfants de moins de 4 ans soit 9 % des entrées, ce qui montre l'attractivité de la pataugeoire
- une capacité d'accueil des scolaires supérieure aux préconisations de l'Éducation nationale (un enfant qui aura réalisé toute sa scolarité à Sainte-Foy-lès-Lyon quittera l'école primaire avec un nombre théorique de 75 séances de natation contre 45 séances préconisées)
- augmentation de la capacité d'accueil moyenne des associations (+66 % par rapport à l'ancienne piscine)
- une adaptation de certaines activités municipales selon le taux de fréquentation.
- des difficultés rencontrées à la rentrée de septembre 2014 dans l'occupation simultanée des bassins par du public payant et les associations.
- des mécanismes de tarification complexes qui notamment ne permettent pas une gestion optimisée en temps réel de la fréquentation. (Une régulation s'est toutefois progressivement mise en place permettant une meilleure répartition de la fréquentation sur les différentes plages horaires d'ouverture)

Fort de ces éléments, une adaptation de certaines modalités d'accès et conditions tarifaires est nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'adapter la tarification comme suit : :

- différenciation d'un tarif abonnement fidésiens et extérieurs,
- suppression de l'abonnement annuel et remplacement par une carte de 50 entrées, en différenciant un tarif fidésien et un tarif extérieur
- suppression de la carte horaire 30 heures.
- abaissement de l'âge pour bénéficier de la gratuité à 2 ans, contre 4 ans aujourd'hui.
- application du tarif réduit aux accompagnateurs des personnes en situation de handicap.

Le tableau en annexe reprend l'ensemble des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016.

MME COSSON : Je suis surprise par certaines augmentations. Par exemple, pour le jardin aquatique le tarif est multiplié par quatre. Je pense que les changements de tarifs sont liés au coût de fonctionnement de cette piscine et je souhaiterais avoir connaissance de cet élément précisément. Je crains, du fait de ces augmentations, que les personnes n'étant pas de Sainte-Foy-lès-Lyon soient découragées de venir alors qu'ils apprécient notre équipement.

MME LE MAIRE : Tous ces éléments sont joints au compte rendu de la commission, y compris le bilan, les coûts de fonctionnement, etc.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : À propos du jardin aquatique, nous sommes en train de restructurer entièrement le fonctionnement. Jusqu'à présent les parents réglent leurs entrées et pour les enfants, il y avait en plus, un système d'abonnement à un tarif privilégié. Maintenant il y aura une seule entrée pour le parent et l'enfant et pour 10 séances. Cela va permettre de rendre plus fluide l'accès des personnes à ce bassin car l'ancien système créait une saturation du fait de ces entrées à l'unité pour les parents qui oubliaient de valider l'abonnement de leurs enfants, etc. Cela créait un déséquilibre le samedi matin car parfois le bassin était saturé et d'autres fois il était vide. Grâce à ce nouveau système la gestion, au fil des heures, sera plus fluide.

Concernant la construction tarifaire, nous avons choisi de faire la distinction entre tarif extérieur et tarif Fidésien sur la base de tous les autres tarifs sportifs puisque nous le faisons déjà à l'École Municipale des Sports sur un montant de 20 % environ. Nous avons également étudié ce qui se pratique sur d'autres communes et nous sommes encore très en-dessous des tarifs appliqués, au regard de la prestation que nous offrons et de la fréquentation importante de notre établissement. Les six premiers mois de l'année nous avons eu beaucoup de difficulté au niveau de la régulation. Nous nous sommes demandés s'il fallait ouvrir d'autres créneaux horaires, etc, et puis cela s'est fait naturellement. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, madame COSSON, il ne faut pas décourager les personnes venant de l'extérieur. Je pense que maintenant nous avons trouvé un équilibre qui est bien adapté et que notre système est cohérent.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE d'adapter l'accès et les conditions tarifaires de la piscine municipale
le KUBDO selon les modalités détaillées ci-dessus et le tableau ci-joint.

P. J. : 1 tableau annexé en fin de procès-verbal

QUESTIONS DIVERSES

MME LE MAIRE : Le Pacte de Cohérence Métropolitain a été adopté jeudi 10 décembre 2015, au Conseil de la Métropole. Tous les amendements proposés ont été rejetés.

MME FUSARI : Je souhaitais simplement vous faire part d'une création des enfants du Conseil municipal d'enfants qui ont étudié les fruits et légumes en octobre et novembre cette année. Ils ont voulu réaliser, eux-mêmes, des recettes et les illustrer. À cet effet un concours de dessin avait été lancé dans les écoles. Il y a eu 68 dessins et nous avons été obligés de voter pour faire notre choix. Ce « Calendrier des Saveurs », tiré à 80 exemplaires, a été entièrement réalisé en interne avec l'aide du service communication et de Pauline ARNAUD qui a fait toute la mise en page.
(applaudissements)

MME LE MAIRE : Vous leur présenterez nos compliments. C'est un très beau calendrier.

MME COSSON : Nous souhaitons revenir sur le problème de suppression d'un poste d'ATSEM à l'école Louise Chassagne. Il semble que la directrice de l'école ait reçu une information, deux jours avant les vacances scolaires, lui indiquant que, suite à un départ en retraite, un poste d'ATSEM ne serait pas remplacé à partir du 4 janvier 2016. Il lui a été indiqué que cela faisait partie d'une expérimentation. Pourriez-vous nous confirmer ces informations ? Tout le monde a pu se rendre compte de l'inquiétude des parents et de l'équipe enseignante puisqu'il semble qu'ils aient déjà adressé un courrier d'alerte sur le fait qu'en maternelle, si les activités peuvent continuer (par exemple, se rendre à la piscine), il faut absolument que l'institutrice soit accompagnée au minimum par un ATSEM.

MME MOUSSA : Il n'y a pas de poste supprimé à l'école Louise Chassagne. Il y a seulement un changement d'affectation pour un ATSEM et des mouvements de personnel pour longue maladie et congé maternité. Nous avons transmis à la directrice cet état de fait que nous subissons également. Nous nous orientons vers 3 ATSEM pour 4 classes à la rentrée de janvier. La directrice en a été informée afin qu'elle puisse mettre en place un système de roulement de ces ATSEM sur les 4 classes.

Je comprends très bien que la situation n'est pas simple surtout lorsqu'il a toujours eu un ATSEM par classe. Effectivement, à la rentrée, il n'y aura que 3 ATSEM. C'est une période de transition et nous verrons comment cela fonctionne en collaboration avec l'équipe enseignante.

Concernant l'accompagnement des enfants à la piscine il peut y avoir des parents qui se proposent car ils interviennent souvent dans les écoles.

M. ISAAC-SIBILLE : Il me semble que la mairie a écrit un courrier qui explique qu'à la rentrée il pourrait être expérimenté un fonctionnement avec 3 ATSEM pour 4 classes. C'est quand-même un peu une révolution pour cette école et pour le fonctionnement sur notre commune. Il faut bien dire les choses : c'est vous qui souhaitez expérimenter un fonctionnement avec 3 ATSEM pour 4 classes. Ne dites pas le contraire, j'ai le courrier.

MME LE MAIRE : Nous ne disons pas le contraire. Je ne pense pas que ce que vient de dire madame MOUSSA soit contradictoire avec ce que vous dites. Elle a simplement expliqué un contexte avec des mouvements de personnel. Dans ce contexte, il y a eu une décision de fonctionner différemment à la rentrée. Le poste n'est pas supprimé. D'ailleurs nous rencontrons l'équipe enseignante dans peu de temps.

MME COSSON : La question est de savoir si c'est un choix politique d'expérimentation ou seulement un choix technique ? Je n'arrive pas à comprendre exactement la réponse que vous nous faites. Si c'est un problème technique, est-ce que nous pouvons savoir quand il sera résolu ? Est-ce que cela va durer longtemps ?

MME LE MAIRE : Madame COSSON, le problème technique est un élément contextuel. Ce que l'on vous explique, c'est qu'il n'y a pas de suppression de poste. De plus nous sommes dans un contexte particulier dans cette école qui fait qu'actuellement il y a des mouvements de personnels et à cette occasion, il est peut-être intéressant de travailler de manière transitoire. Ce n'est pas un choix politique puisqu'il n'y a pas de choix ! Le choix politique, ne vous inquiétez pas, si il se fait nous vous le dirons.

M. ISAAC-SIBILLE : Si je comprends bien, vous expérimentez une possible suppression de poste ?

MME LE MAIRE : Pour l'instant, nous n'avons même pas commencé à fonctionner. Si vous voulez me faire dire des choses qui ne sont pas vraies, vous n'allez pas y arriver.

M. ISAAC-SIBILLE : L'avenir nous le dira.

MME LE MAIRE : D'accord.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est donc levée à 1H00.

**LISTE DES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION
DE POUVOIRS AU MAIRE**

**ANNEXE RAPPORT N° 3 – ANIMATION PÉDAGOGIQUE PROJET NATURE -
CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS**

ANNEXE RAPPORT N° 8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**ANNEXE RAPPORT N° 13 – DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC CIMETIÈRE –
DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE**

ANNEXE RAPPORT N° 15 – TARIFS PISCINE